



Parait le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements Subscriptions \$2 par an a year

Payables d'avance Payable in advance

MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE — OF Montreal

Organe officiel de la Corporation Official organ of the Corporation
 de la Ville de Montréal of the City of Montreal

CANADA

Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit:

"La Gazette Municipale"

Bureau de Poste: 917 ou

25 rue St-Gabriel, Montréal

Toutes communications se rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit:

"La Gazette Municipale"

Hôtel de Ville, — Montréal

All communications relative to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows:

"The Municipal Gazette"

Post Office Box 917 or

25 St. Gabriel St., Montreal

All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows:

"The Municipal Gazette"

City Hall, — Montreal

TELEPHONE MAIN 4240

LA QUESTION DE L'ECLAIRAGE

Documents se rapportant aux récentes négociations avec la "Montreal Light, Heat & Power Co." (1)

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY."
Cabinet du Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 14 décembre 1907.

Hon. L.-O. David,
Greffier de la Cité,
 Montréal.
 Cher Monsieur,

En réponse à la demande de soumissions publiée par la Ville de Montréal pour la fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, nous vous ferons remarquer qu'il n'y a pas de cahier de charges, et qu'il est impossible de faire une soumission sans un plan complet et un cahier de charges permettant d'établir une comparaison entre les soumissions requises. Nous nous permettrons de vous faire la proposition suivante:

10.—Eclairage public

La Cité nommera un expert en électricité et la "Montreal Light, Heat & Power Co." en nommera un de son côté; le troisième expert en électricité sera nommé soit par les experts ci-dessous ou par une Commission conjointe du "Board of Trade" et de la Chambre de Commerce, et il est entendu que seulement des hommes pratiques et de haute compétence devront être choisis; lesdits experts devront préparer un cahier de charges détaillé ainsi que des quantités, et établir le coût de l'installation et de l'exploitation d'une usine (10) par la Ville comme entreprise municipale, ou (20) sur la base d'affermage de l'usine à une corporation.

La "Montreal Light, Heat & Power Company" acceptera la décision des experts, ou la décision de la majorité des experts, et fera un contrat avec la Ville au plus bas prix établi, plus cinq pour cent (5%), et à défaut de ce faire, le chèque accepté de \$50,000, qui accompagne les présentes, sera confisqué.

20.—Re Fourniture d'énergie électrique et de gaz aux citoyens pour l'éclairage et le chauffage et pour des fins industrielles

Quant à ce qui concerne ce service, la "Montreal Light, Heat & Power Co." est à préparer actuellement une échelle de prix et des états estimatifs dans l'intention d'annoncer une réduction des taux actuels pour l'éclairage des résidences, tant au gaz qu'à l'électricité, à partir du 1er mai

THE LIGHTING QUESTION.

Documents in reference to recent negotiations with the Montreal Light, Heat & Power Co. (1)

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.
Office of the Secretary-Treasurer.

Montreal, December 14th, 1907.

Hon. L. O. David,
City Clerk,
 Montreal.

Dear Sir:—

Replying to advertisement of the City of Montreal requesting tenders for the supply of electricity for public street lighting, inasmuch as no specifications are furnished, and that it is impossible to make a tender without full plans and specifications, that could be compared with any other tenders that might be received, we beg to submit the following proposition:

1st.—Public Lighting.

The City to name an electrical expert and the Montreal Light, Heat & Power Company to name an electrical expert; the third electrical expert to be named either by the aforesaid experts or by a joint Committee of the Board of Trade and Chamber of Commerce. — it being understood that only practical men of high standing are to be appointed; the said experts to prepare a detailed specification and quantities, and establish the cost of installing and operating a plant (1st) by the City as a municipal undertaking, or (2nd) on the basis of leasing the plant to a corporation.

The Montreal Light, Heat & Power Company will accept the finding of the expertise, or a majority of them, and will enter into a contract with the City at the lowest price established, plus five per cent. (5%), and in default of their so doing, to forfeit the sum of \$50,000, being the amount of the Company's accepted cheque herewith accompanying.

2nd.—Re Supply of electric energy and gas to the citizens for lighting, heating and industrial purposes.

As regards this service, the Montreal Light, Heat & Power Company is now engaged in the preparation of a scale of prices and other estimates, with the intention of announcing a reduction in the prevailing rate for residential lighting, for both gas and electricity, from May

(1) Pour délibérations, voir page 1209.

prochain. En même temps qu'elle réduirait ses prix, la Compagnie se propose d'adapter ses taux pour le service du gaz et de l'électricité à l'échelle qui est connue sous le nom de "London Sliding Scale," en vertu de laquelle le consommateur deviendra un associé de la Compagnie et bénéficiera directement et proportionnellement d'une réduction des taux, tout comme les actionnaires de la Compagnie retirent un bénéfice sous forme de dividendes.

Nous attirons l'attention de la Ville sur le fait que, bien que votre contrat pour le gaz n'expire que dans deux ans et demi, c'est notre intention, comme je viens de le dire, de donner au public l'avantage d'une réduction des prix, à compter du premier de mai prochain.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY".

J.-S. NORRIS,
Secrétaire-Trésorier.

* * *

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY."

Cabinet du Secrétaire-Trésorier.

Montréal, le 14 décembre 1907.

Hon. L.-O. David,
Greffier de la Cité,

Montréal.

Monsieur,

Au sujet de la demande de soumissions de la Ville pour l'éclairage public au gaz des rues de la Ville:

Comme le nombre des lampes maintenant en usage est relativement minime, et comme c'est un fait notoire que l'éclairage des rues par lampes à gaz dans notre climat est insuffisant et peu satisfaisant, au lieu de soumissionner pour ce service, nous proposons que les lampes électriques à incandescence d'une puissance illuminative de 16 et de .32 bougies, selon que requis, devraient être substituées aux lampes à gaz, aux termes mentionnés dans notre soumission de ce jour au sujet du service de l'éclairage électrique des rues.

Si l'on désire continuer l'usage des lampes à gaz, cette Compagnie est prête à fournir le gaz à cette fin à un taux spécial et au compteur.

Pour renseignements au sujet de la fourniture du gaz aux citoyens pour l'éclairage, pour la cuisine et pour fins industrielles, veuillez référer à notre soumission pour éclairage électrique de la même date.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY".

J.-S. NORRIS,
Secrétaire-Trésorier.

A LA CITE DE MONTREAL,

La Commission des Incendies et de l'Eclairage a l'honneur de faire rapport,

Que, conformément aux instructions du Conseil, elle a pris en considération la lettre ci-annexée de la "Montreal Light, Heat & Power Co.", en date du 3 novembre courant, refusant l'offre contenue dans la résolution adoptée par le Conseil de Ville, à une assemblée tenue le 19 octobre dernier, pour l'éclairage électrique des rues, parcs, squares et autres immeubles appartenant à la Ville ou étant sous son contrôle.

Après mûre délibération, et après avoir étudié cette question à fond, votre Commission est d'opinion qu'une nouvelle offre pourrait être faite à la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power Co." pour un contrat pour l'éclairage électrique municipal aux conditions suivantes, lesquelles seront incorporées dans un règlement de la Cité de Montréal qui sera pris en considération et adopté en la manière ordinaire.

1st. next. Simultaneously with the proposed reduction in prices, it is the Company's intention to adapt its rates for gas and electric service to what is known as the "London Sliding Scale", under which scale the consumer becomes a partner in the Company and benefits directly and proportionately in the way of reduced rates as the shareholders of the Company in the way of dividends.

We would draw the City's attention to the fact that notwithstanding our contract, for gas, has yet two and a half years to run, it is our intention, as noted above, to give the public the benefit of a reduction from the 1st. of May next.

We have the honor to be, Sir,

Your obedient servants,

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY

J. S. NORRIS,
Secretary-Treasurer.

* * *

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.

Office of the Secretary-Treasurer.

Montreal, Dec. 14th. 1907.

Hon. L. O. David,

City Clerk,
Montreal.

Dear Sir:—

With respect to the City's advertisement for tenders for the public lighting by gas of the streets of the City:

As the number of lights at present in service is comparatively small, and as it is recognized that gas lamps for street lighting purposes in this climate are inefficient and unsatisfactory, in lieu of tendering for this service we propose that electric incandescent lamps of 16 and 32 candle power, as might be required, be substituted for the existing gas lamps, on the terms mentioned in our tender of even date to your City in connection with the electric street lighting service. If it is desired to continue the gas lamps, this Company is prepared to supply gas for the purpose at a special rate on a meter basis.

For information in regard to the supply of gas service to citizens for lighting, cooking and industrial purposes, please refer to our tender for Electric Street Lighting of even date.

We have the honor to be, Sir,

Your obedient servants,

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.

J. S. NORRIS,
Secretary-Treasurer.

TO THE CITY OF MONTREAL,

The Fire and Light Committee respectfully report,

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying letter from the Montreal Light, Heat & Power Co., dated the 3rd November instant, refusing the offer contained in the resolution adopted by the City Council, at a meeting held the 19th ulto., for the supply of electric lighting for streets, parks, squares and other immovable belonging to the City or under its control.

After due deliberation, and after having gone over the question at issue, your Committee are of opinion that a new offer might be made to the Montreal Light, Heat & Power Co. for a contract for electric lighting for municipal purposes upon the following conditions which shall be embodied in a by-law of the City of Montreal, considered and voted upon the ordinary manner.

Cette offre devant être faite pour une période de dix (10) ans, à partir au 1er janvier 1909, aux prix suivants:

A.—Pour l'éclairage dans les districts où l'on se servira de fils aériens.

1.—Lampes à arc, par lampe, par année	\$75.00
2.—Lampes incandescentes de 64 bougies, par lampe, par année	36.00
3.—Lampes incandescentes de 32 bougies, par lampe, par année	24.00
B.—Pour l'éclairage des bâtisses municipales, cours, etc.	
4.—Pour l'énergie électrique fournie, par compteur, pour l'éclairage des édifices municipaux, cours, etc., (la Compagnie devant remplacer gratuitement les lampes incandescentes de 8, 10, 16 et 32 bougies lorsqu'elles seront noircies et brûlées). par heure kilowatt	9c net.

C.—Pour l'énergie fournie pour les lampes dans les districts où l'on se servira de fils souterrains, la Cité devant poser et fournir elle-même ses propres conduits.

5.—Lampes à arc, par lampe, par année	\$75.00
6.—Lampes incandescentes de 64 bougies, par lampe, par année	36.00
7.—Lampes incandescentes de 32 bougies, par lampe, par année	24.00

La Compagnie devant fournir les câbles, lampes et leurs accessoires, et faire l^e renouvellement de lampes, l'entretien et la patrouille.

Les prix ci-haut mentionnés devront prévaloir dans les limites de la Cité de Montréal, telles qu'elles sont actuellement ou telles qu'elles seront à l'avenir par annexation ou autrement pendant la durée du présent contrat, et toutes les Compagnies exploitées par ladite "Montreal Light, Heat & Power Co." qui ont des contrats avec les municipalités qui ont été annexées à la Cité, devront annuler sans conditions ni indemnité leurs contrats respectifs, lesquels seront remplacés par le contrat projeté; elles annuleront aussi tous contrats qu'elles pourront avoir avec d'autres municipalités, quand ces municipalités seront annexées à la Cité.

La Compagnie devra s'engager à remplacer le système et le type de lampes actuelles pour l'éclairage des rues, etc., par un système et un type de lampes qui seront approuvés par le surintendant du service de l'Eclairage et par la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

L'offre actuelle, même si elle est acceptée par la Compagnie, pourra être modifiée dans le règlement auquel il est pourvu dans les présentes, et qui seul servira de base pour le contrat.

Afin de lier les parties à l'arrangement qui sera contenu dans le règlement projeté, un acte notarié, renfermant toutes les clauses et conditions du règlement tel que dûment adopté par le Conseil, sera préparé, approuvé et signé par lesdites parties y compris toutes les compagnies d'éclairage électrique exploitées par la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power." Ledit acte comprendra aussi les interventions des Compagnies ci-dessus dénommées.

Votre Commission, en outre, recommande que cette offre soit présentée et discutée avec les directeurs de la Compagnie par une Commission spéciale du Conseil, composée de Son Honneur le Maire, M. le président de la Commission des Finances, M. le président et les Membres de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, en compagnie du Trésorier de la Cité et du surintendant du service de l'Eclairage, avec instructions de faire rapport au Conseil sous le plus court délai possible.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis,

H.-B. YATES,

I. LAVIOLETTE,

C. ROBILLARD,

Sous réserve.

O. DAVID,

Sous réserve.

CHAMBRE DE LA COMMISSION,

HÔTEL DE VILLE.

Montreal, le 13 novembre 1908.

The said offer to be made for a period of ten (10) years, from January 1st 1909, at the following rates, viz:

A.—For lighting in overhead Districts.

1.—Arc lamps, per lamp, per year	\$75.00
--	---------

2.—Incandescent 64 C. P. lamps, per lamp, per year	36.00
--	-------

3.—Incandescent 32 C. P. lamps, per lamp, per year	24.00
--	-------

B.—Lighting of municipal buildings, yards, etc.

4.—For the current supplied, by meter, for incandescent and arc lighting in Municipal buildings, yards, etc., (the burnt and incandescent lamps of 8, 10, 16 and 32 C. P. to be replaced free of charge by the Company). Per kilowatt-hour for current consumed	9c Net.
---	---------

C.—For the supply of current to lamps in underground Districts, the City to lay and own the Conduits.

5.—Arc lamps, per lamp, per year	\$75.00
--	---------

6.—Incandescent 64 C. P. lamps, per lamp, per year	36.00
--	-------

7.—Incandescent 32 C. P. lamps, per lamp, per year	24.00
--	-------

The Company to provide cables, lamps and their appurtenances, also the renewal of lamps, maintenance and patrol.

The above rates shall prevail for municipal lighting in the corporate limits of the City of Montreal, as now defined or as they may be extended through annexation or otherwise during the period of the proposed contract, and all the Companies operated by the said Montreal Light, Heat & Power Company, which have contracts with the municipalities which have been annexed to the City, shall cancel without consideration or indemnity their respective contracts, which shall be replaced by the proposed one; and they shall also cancel all contracts they may have in other municipalities, when subsequently annexed to the City.

The Company shall bind itself to replace the present system and type of lamps for the lighting of streets, etc., by a system and type of lamps approved by the Superintendent of the Light Department and the Fire and Light Committee.

The present offer, even if accepted by the Company, shall be subject to modifications in the by-law herein provided for, which shall alone be the basis of the contract.

In order to bind the parties to the agreement contained in the proposed by-law, a notarial deed, embodying all the clauses and conditions of the by-law, as duly adopted by the Council, shall be prepared, approved and signed by the said parties, including all the Electric Light Companies operated by the Montreal Light, Heat & Power Company. The said deed shall also contain the interventions of the above mentioned companies.

Your Committee further recommend that the said offer be presented and discussed with the representatives of the Company by a Special Committee of the Council, composed of His Worship the Mayor, the Chairman of the Finance Committee and the Chairman and Members of the Fire and Light Committee, accompanied by the City treasurer and the superintendent of the Light Department, with instructions to report back to Council within the shortest possible delay.

The whole respectfully submitted,

H. B. YATES,

I. LAVIOLETTE,

C. ROBILLARD,

Under reserve.

O. DAVID,

Under reserve.

COMMITTEE ROOM,
CITY HALL.
Montreal, Nov. 13th 1908.

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."

Cabinet du Vice-Président et Ingénieur en chef.

Montréal, 3 novembre, 1908.

A l'honorable L.-O. David,

*Greffier de la Cité,
Montréal.*

Cher monsieur,

En nouvelle réponse à votre lettre du 21 dernier, contenant copie d'une résolution adoptée à la séance du Conseil de Ville du 19 octobre 1908, laquelle comporte une offre à la "Montreal Light, Heat & Power Co." pour l'éclairage électrique des rues, etc., nous avons le regret de vous dire que nous ne pouvons accepter cette offre telle que faite. Depuis que le contrat actuel est en vigueur, nous avons subi de fortes pertes sur l'éclairage des rues, et nous croyons qu'il n'entre pas dans l'intention du Conseil d'accorder des contrats pour ses services publics avec perte pour les entrepreneurs.

Le 14 décembre 1907, nous vous avons offert d'éclairer les rues de la Ville, etc., à un taux devant être fixé par des experts choisis l'un par le Conseil, l'autre par la Compagnie et le troisième par un comité conjoint du Conseil, du Board of Trade et de la Chambre de Commerce. C'était là une offre alléchante pour des hommes d'affaires; et nous aimerais continuer notre contrat avec la Ville à un prix à peine au-dessus du coût réel, mais non à perte. Nous ne désirons aucunement tirer profit de la situation dans laquelle se trouve la Ville. Notre contrat expire le 31 décembre de cette année, et nous sommes encore prêts à soumettre la question à l'arbitrage, conformément à notre proposition du 14 décembre 1907, ce qui devrait satisfaire la majorité du Conseil et les citoyens en général.

Vos dévoués,

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."

W.-MCLEA WALBANK,

Premier Vice-président et Ingénieur en chef.

CABINET DU MAIRE,

Hôtel de Ville,

Montréal, 7 décembre 1908.

A MM. les Echevins de la Cité de Montréal,

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que, suivant les instructions reçues du Conseil, en date du 25 novembre dernier, nous avons rencontré M. W.-McLea Walbank, représentant la "Montreal Light, Heat & Power Company," vendredi, le 4^e du courant, et que nous avons discuté avec ce monsieur le meilleur arrangement possible à conclure au sujet d'une entente temporaire avec la "Montreal Light, Heat & Power Company" pour la fourniture de l'électricité.

Après avoir discuté à fond la question dont il s'agit, nous avons soumis à M. Walbank la proposition qui est annexée à la présente lettre.

Aujourd'hui, nous recevons de la "Montreal Light, Heat & Power Company" une réponse à cette proposition; et nous avons l'honneur de soumettre au Conseil les documents qui se rattachent à nos négociations, afin que vous puissiez adopter les mesures que vous jugerez convenables dans les circonstances.

Vos tout dévoués,

LOUIS PAYETTE,

Maire.

H.-B. YATES,

Président de la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

* * *

CABINET DU MAIRE,

Montréal, 25 novembre 1908.

M. J.-S. Norris,

Secrétaire,

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."

Montréal.

Cher monsieur,

Hier, le Conseil municipal a pris en considération la question de l'expiration du contrat qui existe entre votre Compagnie et la Ville pour l'éclairage des rues; et, comme

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

Office of the Vice-President and Chief Engineer.

Montreal, November 3rd 1908.

Hon. L. O. David,

City Clerk,

Montreal.

Dear Sir:—

In further reference to your favor of the 21st ulto., enclosing copy of a resolution adopted at a meeting of the City Council, held on the 19th of October 1908, containing an offer of "The Montreal Light, Heat & Power Co.", for electric lighting of the City streets, etc., we beg to say, we regret exceedingly that the offer made is such that we could not possibly accept it. Even since the present contract became effective, we have been losing heavily on street lighting, and we feel sure that it is not the desire of the Council to have any of its citizens perform public service at a loss.

We offered you, on December 14th 1907, to undertake the lighting of the City streets, etc., at a price to be fixed by experts—the City Council naming one, our Company naming another, and the third, to be named by a Joint Committee of the Council of the Board of Trade and "Chambre de Commerce" of the City of Montreal. This proposition surely ought to appeal to any fair minded body of men. We are anxious to continue doing business with the City of Montreal at very little over actual cost, but not at a loss. We have no desire to take advantage of the City's position in any shape or form. Our contract expires on the 31st of December of this year, but we are still willing to allow the question to be settled by experts in accordance with our proposition of December 14th 1907, which should satisfy the majority of the City Council, and the citizens at large.

Yours very truly,

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

W. MCLEA WALBANK,

First Vice-President and Chief Engineer.

MAYOR'S OFFICE,

City Hall.

Montreal, 7th December 1908.

To the Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

We beg to inform you that, in compliance with the instructions received from Council on the 25th November last, we met Mr. W. McLea Walbank, representing the Montreal Light, Heat & Power Company, on Friday, the 4th inst., when we discussed with that gentleman the best possible arrangement to be made in connection with a temporary agreement to be entered into with the Montreal Light, Heat & Power Company for the supply of electricity.

After fully discussing the question at issue, we laid a proposition before Mr. Walbank, which is annexed to this letter.

To-day, we received from the Montreal Light, Heat & Power Company a reply thereto and we beg to lay before the Council the documents connected with our negotiations, in order that you may adopt the measures you may deem advisable in the premises.

Yours very respectfully,

LOUIS PAYETTE,..

Mayor.

H. B. YATES,

Chairman of the Fire and Light Committee.

* * *

Montreal, Nov. 25th, 1908.

MR. J. S. NORRIS,

Secretary.

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

Montreal.

Dear Sir,

The City Council yesterday considered the question of the expiring contract between your Company and the City for the lighting of the streets, and, as you will note by the

vous le remarquerez par la copie de la résolution que je vous transmets avec la présente résolution qui a été adoptée par le Conseil, j'ai été nommé avec M. le président de la Commission des Incendies et de l'Eclairage aux fins de conférer avec votre Compagnie afin de savoir si vous êtes prêts à prolonger le contrat actuel pour l'électricité jusqu'au 1er mai 1910, afin que ce contrat expire à la même date que le contrat du gaz avec la Ville.

Nous sommes aussi requis de faire rapport au Conseil à ce sujet, dans le plus court délai possible; et, comme il y a une assemblée du Conseil lundi prochain, je vous serais obligé de soumettre la question à vos directeurs et préparer une assemblée d'ici à quelques jours.

Votre tout dévoué,

LOUIS PAYETTE,
Maire.

* * *

Copie d'une résolution adoptée par le Conseil Municipal de Montréal, lundi, le 25 novembre 1908.

Attendu que le contrat pour la fourniture du gaz passé entre la Ville et la "Montreal Light, Heat & Power Co." expirera le 1er mai 1910;

Attendu qu'il serait dans l'intérêt de la Ville de ne faire qu'un seul arrangement avec ladite Compagnie, lequel comprendrait la fourniture du gaz et de l'électricité aux citoyens et à la municipalité;

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

Résolu: Que ladite Compagnie soit priée de prolonger jusqu'à ladite date du 1er mai 1910 le contrat actuel entre elle et la Ville pour l'électricité, aux mêmes conditions ou à telles conditions qui seront jugées avantageuses par le Conseil, et que Son Honneur le Maire et le président de la Commission de l'Eclairage soient priés de s'aboucher avec ladite Compagnie à ce sujet, d'étudier avec elle les meilleurs arrangements possibles à conclure en ce sens, et de faire rapport au Conseil dans le plus bref délai possible.

Certifié

RENÉ BAUSSET,
Sous-greffier de la Ville.

* * *

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."
Cabinet du Vice-président et Ingénieur en chef.

Montréal, 26 novembre 1908.

A Son Honneur le Maire,
Hôtel de ville,
Montréal.

Cher Monsieur le Maire,

En réponse à la vôtre du même jour, qui vient de nous être remise, nous avons l'honneur de vous dire que nous sommes enchantés de voir que l'affaire vous a été confiée ainsi qu'à M. le président de la Commission des Incendies et de l'Eclairage; et notre seul regret est de constater que la résolution qui vous nomme ne vous donne pas de pouvoirs plus étendus.

Nous sommes très désireux de voir la question de l'éclairage des rues réglée, et, à cette fin, nous serons contents de vous rencontrer en tout temps qu'il vous plaira de fixer.

Il vous serait peut-être plus commode de discuter cette question à nos bureaux, vu que les dossiers, données et autres renseignements se rapportant à cette affaire et dont nous pourrions avoir besoin seraient plus à notre disposition. Cependant, si votre Honneur préfère que le représentant de la Compagnie se rende à vos bureaux, nous serons satisfaits de nous rendre à vos désirs à ce sujet et de nous présenter à toute heure qu'il vous plaira de fixer.

Votre tout dévoué,

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."

W. MCLEA WALBANK,

Premier Vice-président et Ingénieur en chef.

copy of the resolution which I transmit to you herewith and which was adopted by Council, I was appointed with the Chairman of the Fire & Light Committee to confer with your Company in order to ascertain if you would be prepared to extend the present contract for electricity until the 1st May 1910, in order that the same may expire on the same date as the contract with the City for gas.

We were also requested to report to Council in this connection within the shortest possible delay and, as a meeting is to be held next Monday I would feel obliged if you would kindly lay the matter before your Directors and arrange a meeting within the next few days.

Yours very truly,

LOUIS PAYETTE,
Mayor.

* * *

Copie d'une résolution adoptée par le City Council of Montreal, on Monday, the 25th November 1908.

Whereas the contract for the supply of gas between the City and the Montreal Light, Heat & Power Co. will expire on the 1st of May 1910;

Whereas it is in the interest of the City to make but one agreement with said Company, which will include the supply of gas and electricity to the citizens and to the City;

On motion of Ald. L. A. Lapointe, seconded by Ald. Proulx, it was

Resolved: That the Company be requested to extend to the 1st of May 1910 the contract now existing between said Company and the City for the supply of electricity, on the same conditions or on such conditions as may be deemed advantageous by the City Council, and that His Worship the Mayor and the Chairman of the Light Committee be requested to confer with said Company in this connection and to consider with the latter the best possible arrangement to be made on the lines above set forth, and to report to Council within as short a delay as possible.

(Certified)

RENÉ BAUSSET,
Asst. City Clerk.

* * *

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

Office of the Vice-President and Chief Engineer.

Montréal, November 26th, 1908.

To His Worship the Mayor,
City Hall,
Montreal.

Dear Mr. Mayor:—

Replying to your letter of even date which has just this moment come to hand, we beg to say that we are gratified to note that the matter has been entrusted to you and the Chairman of the Fire & Light Committee, and we only regret that the resolution appointing you, has not given you wider powers.

We are extremely anxious to have the question of street lighting settled, and with this end in view we would be most pleased to confer with you at any time you may fix.

Perhaps it would be more convenient to have the discussion at our office, as the records, data and other information bearing on the subject that might be required, would be more easily obtained. At the same time if it would suit your Worship's convenience better to have the Company's representative attend at your Chambers, we would be glad to meet your wishes in this respect and appear before you at any hour that you may be good enough to appoint.

Yours very truly,

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

W. MCLEA WALBANK,

First Vice-President and Chief engineer.

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."
Cabinet du Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 1er décembre 1908.

M. RENÉ BAUSSET,
Sous-greffier de la Ville,
 Hôtel de Ville, Ville.

Cher monsieur Bausset,

Nous venons de recevoir la vôtre d'hier, proposant jeudi, le 3 du courant, à 11 a.m., comme étant le jour et l'heure qui conviendraient pour l'entrevue de notre premier vice-président et ingénieur en chef, M. Walbank, avec Son Honneur le Maire et M. l'échevin Yates, à l'hôtel de ville, aux fins de discuter la question de l'éclairage des rues après l'expiration du contrat actuel. Prenez avis, s'il vous plaît, que M. Walbank se rendra à l'hôtel de ville tel que proposé.

Bien à vous,

J.-S. NORRIS,
Secrétaire-trésorier.

* * *

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."
Cabinet du Vice-président et Ingénieur en chef.

Montréal, 5 décembre 1908.

M. RENÉ BAUSSET,
 Hôtel de Ville,
 Montréal.

Cher monsieur,

Veuillez donc me faire transmettre par le porteur, dans une enveloppe scellée, copie des notes corrigées auxquelles j'ai promis au Maire de répondre à temps pour l'assemblée du Conseil de lundi, le 7 du courant.

Je suis actuellement occupé à préparer ces réponses, et je les remettrai aux autorités de la Ville pas plus tard qu'à 1.30, lundi après-midi.

Je veux les soumettre à nos directeurs avant de les livrer; et nous aurons une assemblée à midi, lundi prochain.

Votre tout dévoué,

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."

W.-MCLEA WALBANK,
Premier Vice-président et Ingénieur en chef.

* * *

NOTES re QUESTION DE L'ECLAIRAGE

1o. Prolonger les deux contrats pour l'éclairage électrique des rues, etc. (se terminant le 31 décembre 1908) jusqu'au 1er mai 1910, date de l'expiration du contrat du gaz, aux taux et conditions actuels: \$60, \$30 et \$15.

2o. Au cas où un renouvellement de contrat surviendrait entre la Ville et la Compagnie, à partir du 1er mai 1910, pour le gaz et l'électricité, pour l'éclairage des rues et des édifices municipaux, et au cas où les prix, établis par expertise ou autrement, seraient plus élevés que les prix actuels (\$60, \$30 et \$15), la Ville s'engagerait alors à remettre à la Compagnie la différence entre ces prix, depuis le 1er janvier 1909 au 1er mai 1910.

3o. Au cas d'aucune entente possible, au 1er mai 1910, entre la Ville et la Compagnie, pour l'éclairage électrique des rues, etc., la Ville devrait payer à la Compagnie les nouvelles lampes commandées par elle pour l'éclairage de ses rues, parcs, etc., ainsi que les frais d'installation, depuis le 1er janvier 1909 au 1er mai 1910, et ces lampes resteraient la propriété de la Ville.

4o. Toutes les nouvelles lampes commandées par la Ville, à partir du 1er janvier 1909 au 1er mai 1910, devront être d'un modèle perfectionné, pour l'éclairage des rues, pourvu que la Ville garantisse à la Compagnie des commandes pour lampes additionnelles en quantité suffisante pour justifier le renouvellement d'un ou de plusieurs circuits, et ledit nouveau modèle de lampes devra être auparavant choisi par le surintendant du service de l'Eclairage et approuvé par la Commission des Incendies et de l'Eclairage, et pourvu toujours que le courant électrique requis pour lampes n'excède pas 480 watts par lampe.

Certifié

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.
Office of the Secretary-Treasurer.

Montreal, December 1, 1908.

MR. RENÉ BAUSSET,
Assistant City Clerk,
 City Hall, City.

Dear Mr. Bausset:—

We have your letter of yesterday's date proposing Thursday, 3rd inst., at 11 A.M. as convenient date and hour for our First Vice-President and Chief Engineer, Mr. Walbank, to meet His Worship the Mayor and Ald. Yates, at the City Hall, for the purpose of discussing the question of street lighting after maturity of existing contract. Please be advised that Mr. Walbank will attend at the City Hall as proposed.

Yours truly,

J.-S. NORRIS,
Secretary-Treasurer.

* * *

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO
Office of the Vice-President and Chief Engineer.

Montreal, December 5th 1908.

RENÉ BAUSSET, Esq.,
 City Hall,
 Montreal.

Dear Sir:—

Will you kindly give me by bearer in a sealed envelope, copy of the corrected noted to which I have promised answers to the Mayor in time for the Council meeting on Monday the 7th instant.

I am busy at present preparing the answers and will have them in the hands of the City authorities not later than 1.30 o'clock on Monday afternoon. I wish to submit same to our Directors before handing it in, and a meeting will be held at 12 o'clock on Monday next.

Yours very truly,

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

W. MCLEA WALBANK,
First Vice-President and Chief engineer.

* * *

NOTES re LIGHTING QUESTION.

1.—To extend the two contracts for electric street lighting, etc., expiring 31st Dec. 1908, until May 1st 1910 (date of expiry of the City gas contract), at the present rates and conditions, viz. \$60, \$30 and \$15.

2.—In the event of a new contract between the City and the Company, from May 1st 1910, for gas and electricity, for street and municipal lighting if the rates agreed upon, whether through expertise or otherwise, be higher than the present rates (\$60, \$30 and \$15), the City, in this case, shall remit to the Company the difference between the present and new rates, from Jan. 1st 1909 till May 1st 1910.

3.—In the event of no agreement between the City and the Company for the lighting of the streets, etc., by electricity, from May 1st 1910, the cost of all additional lamps ordered to be installed by the City for the lighting of its streets, parks, etc., from Jan. 1st 1909 to May 1st 1910, shall be paid by the City to the Company and shall comprise the cost of installation of said lamps, and the latter shall then remain the property of the City.

4.—All additional lamps that may be ordered by the City from Jan. 1st 1909 to May 1st 1910, shall be of an improved type, for street lighting purposes, provided that the City guarantees to the Company orders for additional lamps in sufficient number for the renewal of one circuit or for new circuits, and the said new type of lamps shall be previously selected by the Superintendent of the Light Dept. and by the Fire & Light Committee, and provided always that the energy required for the lamps shall not exceed 480 watts per lamp.

Certified.

L. O. DAVID,
City Clerk.

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."
Cabinet du Vice-président et Ingénieur en chef.

Montréal, 7 décembre 1908.

A Son Honneur Louis Payette,
Maire de Montréal,
En ville.

Cher Monsieur le Maire,

A une conférence tenue dans vos appartements, vendredi dernier, le 4 courant, entre vous et le président de la Commission de l'Eclairage, représentant la Ville de Montréal, et le soussigné, agissant au nom de la Compagnie "M. L. H. & P.", vous m'avez posé une question à laquelle j'ai promis de répondre à temps pour la séance du Conseil, qui, avons-nous compris, doit avoir lieu lundi, le 7 courant.

Votre question était celle-ci: "La Compagnie du Power consentirait-elle à prolonger la durée des deux contrats pour l'éclairage électrique, expirant le 31 décembre prochain, jusqu'au mois de mai 1910 aux taux et conditions actuels, savoir \$60, \$30 et \$15?"

Nous regrettons de ne pouvoir nous rendre à cette demande; mais, afin de vous prouver ainsi qu'au public qu'il n'entre pas dans les vues de cette Compagnie de prendre avantage de la position dans laquelle la Cité se trouve elle-même au sujet de la question de l'éclairage, nous consentons à éclairer la Ville avec les lampes actuelles jusqu'au 1er avril 1909, croyant que jusqu'à ce moment on aura le temps voulu pour permettre à la Ville d'en arriver à une décision. Il est bien compris qu'advenant un nouveau contrat entre la Cité et la Compagnie le ou avant le 1er avril 1909, pour l'éclairage des rues et de la municipalité, et que les prix fixés par expertise ou autrement, étant plus élevés que les prix actuels, la Cité devra rembourser la Compagnie, le 1er avril 1909, de la différence entre les anciens et les nouveaux prix, à partir du 1er janvier 1909. Au cas où aucune entente n'interviendrait entre la Cité et la Compagnie le ou avant le 1er avril 1909, pour l'éclairage des rues par l'électricité, la Cité devra payer à la Compagnie les mêmes taux par heure, que les particuliers, cela à partir du 1er janvier 1909 au 1er avril 1909.

A ces conditions nous serons heureux de fournir le courant pour toute lampe additionnelle que la Cité, dans sa sagesse, jugera à propos d'installer dans les rues, squares, etc., pendant la période susmentionnée, pourvu que ce soit des lampes conformes au système actuel, la Compagnie consentant à fournir tout le travail et le matériel nécessaires aux frais de la Cité. Cette offre doit être considérée comme une alternative à votre proposition, attendu que la Compagnie ne voit pas comment elle pourrait entreprendre une affaire aussi importante sans contrat.

Qu'on se rappelle surtout que la Compagnie du Power ne demande pas un privilège exclusif de fournir la lumière et le pouvoir électriques aux citoyens de Montréal.

Nous ne voyons aucune raison de retarder l'éclairage électrique des rues jusqu'à l'expiration du contrat du gaz.

Il me suffira d'attirer votre attention sur le fait que la Compagnie fournit aujourd'hui le gaz aux citoyens à un prix moindre que son contrat et qu'elle entend faire une autre réduction au 1er mai 1909. D'un autre côté, si c'est le désir de votre Conseil de joindre les deux contrats ensemble et de discuter simultanément la question du gaz et celle de l'électricité, je suis certain que si la Cité a une proposition à nous faire pour la fourniture du gaz et de l'électricité à ses citoyens, soit par le système d'échelle mobile ou toute autre méthode équitable pour les citoyens comme pour la Compagnie, nous n'aurons aucune objection à discuter la question immédiatement, mais nous attirons l'attention de Votre Honneur sur le fait que, lors de la discussion qui eut lieu en 1906 sur cette question, on fut de l'opinion générale que la fourniture de la lumière et de l'énergie électrique n'avait rien à faire avec la question du gaz, mais devait être étudiée séparément.

En décembre 1906, la Chambre de Commerce, le "Board of Trade" et autres associations suggérèrent de séparer ces deux contrats; et en janvier 1907, les échevins Lavallée et Gadbois, à une réunion de l'Association des Marchands détaillants, plaidèrent vigoureusement pour la séparation de ces deux questions. A cette époque, on déclara qu'on n'avait pas réussi à séparer les deux questions. Maintenant que la Compagnie a cédé au désir des citoyens, pourquoi le Conseil veut-il revenir sur ses pas et prétendre de nouveau que la question du gaz et celle de l'électricité devraient être traitées ensemble?

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

Office of the Vice-President and Chief Engineer,

Montreal, December 7th, 1908.

To His Worship, Louis Payette,
Mayor of Montreal,
City.

Dear Mr. Mayor:

At an interview held in your chambers on Friday last, the 4th instant, between yourself and the chairman of the Fire and Light Committee, representing the City of Montreal and the writer, acting on behalf of The Montreal Light, Heat & Power Company, you submitted a question to me which I promised to answer in time for the next meeting of the City Council, which we understand takes place on Monday the 7th instant.

Your question was: "Will The Montreal Light, Heat & Power Company extend the two contracts for electric street lighting expiring on December 31st, 1908, until May 1910 at the present rates and conditions, namely \$60, \$30 and \$15?"

We regret that we are unable to comply with this request, but in order to prove to you and to the public generally that it is not the desire of this Company to take any advantage of the position the City at present finds itself in, with regard to street lighting, we are willing to continue lighting the present lamps of the City until the 1st day of April 1909, feeling that between now and then, there should be ample time to allow of the City arriving at a decision in the matter.

It being understood and agreed that in the event of a new contract being entered into between the City and the Company, on or before April 1909 for street and municipal lighting, that should the rates agreed upon, either by expertise or otherwise, be higher than the present rates, namely \$60, \$30 and \$15, the City shall in this case remit to the Company on the 1st day of April 1909, the difference between the aforesaid rates and the new rates reckoning from the 1st of January 1909.

In the event of no agreement being concluded between the City and the Company for the lighting of the streets by electricity on or before the 1st of April 1909, the City shall pay to the Company the same rates per hour as is paid by the citizens generally for similar service, reckoning from the 1st of January 1909 to the 1st of April 1909.

On these terms we will be pleased to supply current for any additional lamps the City in its wisdom may see fit to provide and have installed in the streets, squares, etc., during that period, provided that the said lamps are capable of operation from our existing system, the Company agreeing to furnish any necessary labor and material for this purpose at the City's expense. We offer this as an alternative to your proposition as the company does not see its way clear to make any investment without a contract.

It must be borne in mind that the Power Company is not asking an exclusive privilege of supplying electric light and power to the citizens of Montreal.

We see no reason for delaying the question of electric street lighting until the expiry of the gas contract.

It is only necessary for me to draw your attention to the fact that the Company is to-day, supplying the citizens with gas at less than contract price, and will on the 1st of May 1909, make a still further reduction. If, however, your Council wishes to discuss the electric and gas question jointly, I feel sure that if the City of Montreal has any proposition to make to us for the supply of gas and electricity to its citizens, either by adopting the sliding scale or some other method alike, equitable to the citizens and to the Company, we will have no objection to discussing the same forthwith, but would draw your Worship's attention to the fact that when this subject was under discussion in 1906, the consensus of opinion was, that the supply of electric light and power, had nothing to do with the question of gas, but should be treated as wholly separate business.

In December 1906 the "Chambre de Commerce", Board of Trade, and others suggested the keeping separate the gas and electric contracts, and in January 1907, Ald. Lavallée and Gadbois, at a meeting of the Retailers' Association, made the strenuous request for the separation of these two questions: "Gas and electricity". At that time the statement went forth, that efforts to try them

En conclusion, Monsieur le Maire, nous vous répétons que la "M. L. H. & P. Co.", non seulement désire, mais est anxieuse de continuer à éclairer les rues de Montréal. Nous sommes également certains que ce n'est pas votre désir, pas plus que celui des citoyens de Montréal, que nous accomplissions ce service en perdant de l'argent, comme, nous pouvons vous l'assurer, nous en perdons avec le contrat qui est sur le point d'expirer.

Si le Conseil de Ville est sincère dans son désir de régler cette question, il ne devrait pas y avoir nécessité d'attendre à l'expiration du contrat du gaz, puisque la Compagnie ne demande aucun privilège exclusif.

Les faits sont ceux-ci:

La Compagnie prétend qu'elle perd de l'argent aux taux actuels.

La Cité conteste cette prétention.

La Compagnie offre de soumettre le cas à des arbitres indépendants, un choisi par la Ville, un autre par la Compagnie et un troisième par le "Board of Trade" et la Chambre de Commerce.

La Compagnie a été jusqu'à consentir et à suggérer elle-même que la question soit laissée au trésorier de la Ville et au contrôleur de la Cité; mais cela n'a fait jusqu'ici qu'augmenter injustement les critiques contre la Compagnie.

Comment la question pourra-t-elle s'améliorer par l'expiration simultanée des contrats pour le gaz et l'électricité? Nous ne le voyons pas bien.

Vos dévoués,

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."

W. MCLEA WALBANK,
Premier Vice-président et Ingénieur en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREAL

Assemblée spéciale ajournée du jeudi, 10 décembre 1908:

Conformément à la résolution adoptée à la dernière assemblée, le Conseil reprend la discussion sur le rapport de Son Honneur le Maire et du président de la Commission des Finances et de l'Eclairage au sujet de leurs négociations avec la "Montreal Light, Heat & Power Co." pour le renouvellement du contrat d'éclairage, ainsi que sur le rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage à l'effet de faire une offre à la "M. L. H. & P. Co." pour l'éclairage des rues, ledit rapport étant le 8ème item de l'ordre du jour.

M. l'échevin Lavallée attire l'attention du Conseil sur la lettre envoyée par la "Montreal Light, Heat & Power Co." le 7 décembre, adressée à Son Honneur le Maire, et il fait remarquer que la date : "janvier 1907", mentionnée sur cette lettre, est erronée, attendu que c'était en 1905.

M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin WARD

Propose: Attendu que le Conseil de la Cité de Montréal a, par résolution adoptée à une assemblée tenue le 25 novembre 1908, constitué Son Honneur le Maire, M. Louis Payette, et le président de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, M. l'échevin Yates, en comité pour négocier avec la Compagnie "M. L. H. & P. C." pour une prolongation de son contrat avec la Cité pour l'éclairage des rues et places publiques de la Ville;

"Et attendu que ledit comité a proposé à la Compagnie de continuer le service d'éclairage aux taux actuels du 31 décembre 1908 au 1er mai 1910 et d'indemniser la Compagnie de toute perte qu'elle pourrait subir pendant cette période de temps à raison du fait que les prix actuels seraient maintenus, ladite perte devant être déterminée par arbitrage, expertise ou autrement, et de rembourser à la Compagnie toute dépense en capital qu'elle aurait faite pour les développements et extensions du système d'éclairage exigés par la Cité durant telle période;

"Et attendu que la Compagnie a refusé, par sa lettre du 7 décembre 1908, de prolonger le contrat jusqu'à ladite date et d'accepter les autres propositions, et qu'elle a offert à la Cité de prolonger le contrat actuel du 31 décembre 1908 au 1er av. 1909 seulement et seulement aux

separately had not been successful—now when the Company has yielded to the wishes of the citizens, why does the Council want to go back and take the position, that the two should be settled together.

In conclusion, Mr. Mayor, we once more reiterate, that the Montreal Light, Heat & Power Company, is not only willing, but anxious to do the street lighting for the City of Montreal.

We feel sure that it is not your desire, nor the desire of the Citizens of Montreal, that we should perform this service at a loss, which we can assure you is the case under the contract about to expire.

If the City Council are sincere in their desire to settle this question, surely there should be no necessity of waiting the expiry of the gas contracts, as the Company is not asking any exclusive privileges.

The facts boiled down, are as follows:—

The Company says that it is losing money at the present rates.

The City disputes this.

The Company offers to submit this case to independent arbitrators, one appointed by the City, one by the Company, and the third, by the Board of Trade and Chambre de Commerce.

The Company has even gone the length of suggesting that the matter be left to the City's own Treasurer and Comptroller, but so far the only result has been to unfairly criticise the Company.

How will the question be improved on when both the gas and electric contracts expire? We fail to see.

Yours faithfully,

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

W. MCLEA WALBANK,
First Vice-President & Chief Engineer.

EXTRACT FROM THE MINUTES OF THE CITY COUNCIL OF MONTREAL.

Adjourned special meeting held on Thursday, the 10th December 1908.

Pursuant to the resolution adopted at the last sitting, the Council resumed the debate on the report of His Worship the Mayor, and of the chairman of the Fire and Light Committee ament negotiations with the Montreal Light, Heat & Power Co., for a renewal of the lighting contract, as well as on a report from the Fire and Light Committee, to make an offer to the M. L. H. & P. Co., for street lighting, said report being the 8th item of the order of the day.

Alderman Lavallée drew the attention of the Council to the letter sent by the Montreal L. H. & P. Co. on the 7th December, addressed to His Worship the Mayor, and declared that the date "January 1907" mentioned therein was erroneous, inasmuch as it was in 1905.

Alderman LAVALLEE then moved, seconded by Ald. WARD,

"Whereas the Council of the Corporation of Montreal, by a resolution adopted at a meeting held on the 25th November 1908, appointed His Worship the Mayor, Mr. Louis Payette, and the chairman of the Fire & Light Committee, Alderman Yates, a Committee to negotiate with the Montreal Light, Heat & Power Company for an extension of its contract with the City, for the lighting of the streets and public places of the City;

"And whereas the Committee submitted to the Company a proposal to continue the lighting at the present rate from December 31st 1908 to May 1st 1910, and to indemnify the Company for any loss during that period by reason of the present rate being continued, the said loss to be settled by arbitration, expertise or otherwise, and to repay the Company any capital charges made by them for extensions and increases in lighting required by the City during such period;

"And whereas the Company have refused by their letter of 7th December 1908 to extend the contract to the said date and to accept the other proposals, and have offered the City to extend the present contract only from Decem-

prix qui seraient déterminés par arbitrage, expertise ou autrement; le prix par lampe, si un contrat est passé, devant être basé sur telle expertise, et, si aucun contrat n'est passé, la Cité devant payer les mêmes prix par heure, que ceux que paient les citoyens en général pour un service analogue, du 1er janvier 1909 au 1er avril 1909.

"Qu'il soit *Résolu*:

"Que le Conseil accepte le principe de l'arbitrage comme moyen de déterminer le prix annuel, par lampe, que la Cité devra payer à la Compagnie pendant la période de temps ci-après mentionnée; les arbitres devant être nommés comme suit: un par le Conseil de Ville, un par la Compagnie, et le troisième conjointement par les conseils du "Board of Trade" et de la Chambre de Commerce. Seuls les membres desdits conseils non intéressés, directement ou indirectement, dans la Compagnie pourront participer à la nomination du troisième arbitre. Les honoraires desdits experts seront payés en parts égales par la Cité et par la Compagnie.

"Le prix à payer devant être calculé par les arbitres en se basant sur les items suivants:

1. Le coût de l'énergie achetée par la Compagnie;
2. Les pertes dans la transmission et la transformation du courant;
- 3.—Le coût de l'entretien, de la réparation et du service d'inspection des lampes;
- 4.—Une marge raisonnable pour dépenses de bureau et dépenses générales;

5.—Intérêt et dépréciation de 10% sur la valeur du matériel employé pour l'éclairage public; la Compagnie devant se servir de ses lampes, poteaux et circuits actuels. Toutes lampes additionnelles commandées par la Ville devant être payées par la Ville et devant être la propriété de celle-ci.

6.—Une déduction devant être faite pour la revente de l'énergie employée par la Ville la nuit, et revendue par la Compagnie, le jour, déduction qui devra être basée sur les item précédents;

7. A cela devra être ajouté 5% pour bénéfice de la Compagnie.

"Le prix ainsi déterminé devant être celui qui sera payé à la Compagnie à partir du 31 décembre 1908 au 31 décembre 1910.

"Le tout, dans le cas d'acceptation par la Compagnie, sera sujet aux dispositions de la charte de la Ville et des règles du Conseil, quant à la votation des fonds nécessaires pour payer les honoraires desdits experts."

Ladite proposition étant mise aux voix, le Conseil se partage:

Pour: L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, N. Lapointe, O'Connell, Ward, J.-B.-A. Martin, Séguin, Lévesque, David, Mount, Carter, Lamoureux, Prud'homme, McKenna—24.

Contre: L'Espérance, Leclaire, Giroux, Couture, Nault, Duquette, Major, Guay, Roy—9.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

Certifié

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

Cabinet du Vice-président et Ingénieur en chef.

Montréal, 14 décembre 1908.

A l'honorable L.-O. David,
Greffier de la Cité,
Montréal.

Re Eclairage des Rues.

Cher monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 12 courant nous transmettant un extrait des minutes d'une assemblée du Conseil de Ville tenue le 10 courant.

Nous vous dirons en réponse que la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power" est heureuse de voir que le Conseil de Ville accepte le principe d'arbitrage pour régler le prix annuel par lampe, que la Ville devra payer à la Compagnie, et a adopté la méthode suggérée par la Com-

ber 31st 1908 to April 1st 1909, and only at such rates as might be determined by arbitration, expertise or otherwise. The price per lamp, if a contract is entered into, to be based on such expertise, and, in case no agreement is made, the City to be charged the same rates per hours as is paid by citizens generally for similar service, from 1st January 1909 to the 1st April 1909;

"Be it Resolved:

"That the Council accepts the principle of arbitration as a means of arriving at the annual charge per lamp which the City should pay to the Company for the period of time hereinafter mentioned. The arbitrators to be appointed as follows: one by the City Council, one by the Company and one jointly by the Councils of the Board of Trade and "Chambre de Commerce." Only members of said Councils not interested directly or indirectly in the Company shall be qualified to take part in said appointment. The fees of said experts to be paid equally by the City and by the Company.

"The price to be paid to be computed by the arbitrators by the summation of the following items:

1. The cost of power purchased by the Company,
2. The losses in transmission and transformation,
3. The cost of carboning, repairs, attendance and patrol,
4. A fair allowance for office and general expenses,
5. Interest and depreciation of 10% on the proportionate value of the material on plant employed for public lighting, the Company to use its present lamps, poles and circuit. All additional lights ordered by the City to be charged to the City and remain the property of the said City,
6. A deduction to be allowed for the re-selling of power used by the City at night and re-sold by the Company during the day, the deduction to be based fairly on the preceding items,
7. To the above to be added 5% for a profit to the Company.

"The price so determined to be the price which will be paid to the Company from December 31st 1908 to December 31st 1910.

"In the event of acceptance by the Company the whole shall be subject to the provisions of the City charter and of the Rules of Council, as to the voting of the necessary funds to pay the fees of said experts".

Said motion being then put,

The Council divided:

Yea: L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, N. Lapointe, O'Connell, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, Lévesque, David, Mount, Carter, Lamoureux, Prud'homme, McKenna—24.

Nays: L'Espérance, Leclaire, Giroux, Couture, Nault, Duquette, Major, Guay and Roy—9.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Certified.

L. O. DAVID,
City Clerk.

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

Office of the Vice-President and Chief Engineer.

Montreal, December 14th, 1908.

Hon. L. O. David,
City Clerk,

Montreal.

Re Street Lighting.

Dear Sir:

We beg to acknowledge receipt of your favor of the 12th instant transmitting an extract from the minutes of a meeting of the City Council held on the 10th instant.

Replying thereto, we would say that the Montreal Light, Heat & Power Co. is pleased to note that the City Council has accepted the principle of arbitration as a means of arriving at the annual charge per lamp, which the City should pay to the Company, and have adopted the method

pagnie pour le choix des arbitres, chaque partie devant payer son propre expert et payer de plus par parts égales les honoraires de l'expert nommé conjointement par les conseils de la Chambre de Commerce et du "Board of Trade"; mais elle regrette que la résolution soit rédigée de façon à limiter les devoirs des arbitres au point de la rendre inacceptable à toute compagnie. En d'autres termes, elle limite la tâche des arbitres non pas à la fixation d'un taux raisonnable, mais à la fixation d'un prix en se basant sur certains items qui représentent le coût de l'éclairage.

D'après la clause No. 1, les arbitres n'ont à s'occuper que du coût de l'énergie achetée par la Compagnie. L'on voulait sans doute dire "le coût de l'énergie produite par la Compagnie".

Comme le temps pour en venir à une conclusion est très court, nous suggérions comme *modus vivendi*:

10. Que la Compagnie du Power continue à éclairer les rues avec les lampes, actuellement en usage au prix fixé par arbitrage, pendant UN AN, les arbitres devant inclure toutes choses ayant trait à l'éclairage des rues, sauf les intérêts sur le capital-actions de la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power", et devant tenir compte de la valeur d'une usine d'éclairage, des dépenses d'exploitation, de dépréciation, etc., et allouer un profit de 5 p. c., comme il est dit dans la clause No 7 de vos résolutions, sur la base de contrats de UN et DIX ans — avec l'entente que dans l'éventualité d'un contrat de 10 ans, la Compagnie acceptera \$75 par lampe, même si les arbres s'accordaient sur un prix plus élevé.

20. Ou la Compagnie continuera d'éclairer les rues avec les lampes actuelles jusqu'au premier mai 1909, pourvu que le maire ainsi que le trésorier et le contrôleur de la Cité soient autorisés à fixer le prix à être payé par la Cité pour l'éclairage des rues après avoir vérifié le coût de notre exploitation dans les livres de la Compagnie, etc., pour un contrat de DIX ANS, à partir du premier janvier 1909, avec l'entente que le capital-actions de la Compagnie ne sera pas pris en considération dans leur évaluation, mais seulement les dépenses de production et de transmission, d'entretien et de dépréciation, etc., plus un profit de 5% suivant la clause No 7 de vos résolutions.

30. Ou la Compagnie fournira à la Ville l'énergie électrique nécessaire pour qu'elle puisse s'éclairer elle-même aux mêmes prix que ceux payés par nos plus forts consommateurs, et louera l'usage de son système d'éclairage actuel au prix qui sera fixé par les arbitres — pour un contrat de DIX ANS à partir du 1er janvier 1909.

Espérant que la présente prouvera clairement au Conseil que c'est notre désir de vous aider autant que possible à en arriver à un taux équitable pour le service que l'on nous demande de donner,

Vos dévoués,

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."

W. MCLEA WALBANK,

Premier Vice-président et Ingénieur en chef.

of appointing the arbitrators suggested by the Company—each party to bear the cost of its own expert and share equally the share of the expert appointed jointly by the councils of the Board of Trade and "Chambre de Commerce"; but we regret that the resolution is so worded as to limit the duties of the arbitrators as to make it impossible for any company to accept it. In other words it confines or limits the duties of the arbitrators, not to fix a fair value to be paid, but to fix the price to be made up by the summation of certain items only, that go to make up the cost of lighting.

By clause No. 1, the arbitrators are to consider only the cost of power purchased by the Company. Surely, the intention must have been: "the cost of power "produced" by the Company."

As the time is getting very short in which to arrive at a conclusion, we would suggest as a *modus vivendi*:

10. That the Power Company undertake to continue lighting the present lamps of the City for ONE YEAR at the prices to be fixed by arbitration—the arbitrators to include everything incidental to the street lighting except that they shall not include any interest on the Capital Stock of the Montreal Light, Heat & Power Company, but shall include the value of a Lighting Plant, operating expenses, depreciation, etc., etc., plus a profit of 5 per cent. as set forth in clause No. 7 of your resolutions, on the basis of a ONE and TEN year contracts—it being understood and agreed that, in the event of a TEN YEAR contract, the Company will accept \$75 per lamp even should the arbitrators decide at a higher price.

20. Or, the Company will continue operating the present lights until the 1st of May 1909, provided authority is given to the Mayor, the City Treasurer and the City Comptroller, to fix a price to be paid by the City for street lighting after having verified the cost from the Company's books, etc., for a contract for TEN years, from the 1st of January 1909—it being understood that the capital stock of the Company will not be taken into consideration in arriving at their valuation, only the value of the plant, generating and operating expenses, maintenance, depreciation, etc., plus a profit of 5 per cent. as set forth in clause No 7 of your resolutions.

30. Or, the Company will supply the City with the necessary electric power to do its own street lighting, at the same rates as are paid by our largest consumers, and will rent the use of its present lighting plant to operate same at a rate to be fixed by arbitrators, for a contract of TEN years, from the 1st of January, 1909.

Trusting that the foregoing will make it clear to the Council that it is our desire to render you every assistance in arriving at an equitable rate to be paid for the service we are asked to perform.

Yours very truly,

"THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO."

W. MCLEA WALBANK,

First Vice-President and Chief Engineer.

DELIBERATIONS

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 4 décembre

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, président, Lavallée, Guay, J.-B.-A. Martin, Sadler, Robinson et Fraser.

1.—Soumise une lettre de M. G. DeSerres, président de la Corporation de l'Ecole Technique de Montréal, demandant que la Cité mette à la disposition de ladite Corporation la somme de \$15,000 que ladite Cité est autorisée à voter d'après le statut 7 Edward VII, art. 8.

MM. DeSerres, l'échevin Dagenais et A. Macheras se présentent devant la Commission pour appuyer cette demande.

Résolu: De donner instruction au secrétaire de la Commission de mettre devant elle, à la prochaine séance, toutes les pièces se rapportant à la demande ci-dessus, et de prier MM. les directeurs de l'Ecole Technique de transmettre audit secrétaire une copie de la résolution, adoptée par le bureau de direction de ladite Ecole, les autorisant à demander à la Ville de voter ladite somme de \$15,000.

2.—Soumise aussi une lettre du président de l'Ecole Technique de Montréal, demandant que le terrain acheté pour construire ladite école, au coin des rues Sherbrooke et Church, soit exempté de la taxe foncière.

Renvoyée au Département en Loi et au trésorier, pour rapport.

3.—Soumis un rapport des saisies-arrêts pratiquées entre les mains de la Cité contre des employés municipaux.

Déposé aux archives.

4.—Soumises des lettres (1) de "The Grace Dart Home Hospital"; (2) Du Refuge Ste-Brigide, demandant des subventions.

Renvoyées au trésorier de la Cité et au surintendant de l'Assistance Municipale, pour rapport.

5.—Soumis un rapport du trésorier de la Cité, au sujet de la demande, faite par le Bureau des Estimateurs, pour la nomination d'un arpenteur et aussi d'un sténographe et clavigraphiste.

Déposé sur le bureau pour être étudié lors du vote du budget.

6.—Soumis des états démontrant l'assiduité, durant le mois de novembre, des fonctionnaires des départements des taxes, du greffier, en Loi, des Estimateurs, du Contrôleur, et des Licences.

Renvoyée à la sous-commission du Service Municipal.

7.—*Résolu:* De prier les chefs de tous les services municipaux de mettre devant la Commission des Finances les états démontrant l'assiduité des fonctionnaires sous leur contrôle respectif, afin de permettre à ladite Commission de connaître les mérites de chaque fonctionnaire.

8.—Soumise une lettre de M. P. Terrault, registraire, demandant que son traitement soit augmenté.

Déposée sur le bureau pour être prise en considération lors du vote du budget.

9.—Soumise une lettre de M. J.-A. Soulière, demandant une situation.

Déposée sur le bureau.

10.—Soumis un rapport de l'assistant-trésorier de la Cité, demandant que la Ville donne quittance au propriétaire du lot No 1587, quartier Ste-Marie, pour le montant d'un jugement en faveur de la Ville, enregistré sur ledit lot. Le montant dudit jugement, les frais et les intérêts ayant été payés intégralement.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 4th of December.

Present: Ald. L. A. Lapointe, chairman, Lavallée, Guay, J. B. A. Martin, Sadler, Robinson and Fraser.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

1.—Submitted a letter from Mr. DeSerres, president of the Corporation of the Montreal Technical School, asking the City to place at its disposal the sum of \$15,000 the City was authorized to vote according to Statute 7, Edward VII, art. 8.

Messrs. DeSerres, Ald. Dagenais and A. Macheras appeared before the Committee in support of the above petition.

Resolved: That the secretary of this Committee be instructed to place before them, at their next meeting, all documents connected with the above petition, and to ask the directors of the Technical School to send to the said secretary a copy of the resolution adopted by the board of directors of said school, authorizing them to ask the City to vote said sum of \$15,000.

2.—Submitted also a letter from the president of the Montreal Technical School asking that the ground purchased for the erection of said school, corner of Sherbrooke and Church streets, be exempted from assessment.

Referred to the Law Department and the treasurer for a report.

3.—Submitted a report of attachments served upon the City against civic employees.

Filed of record.

4.—Submitted letters from (1) the Grace Dart Home Hospital; (2) the Ste. rigide Refuge asking for grants.

Referred to the City treasurer and to the superintendent of the Municipal Assistance, for a report.

5.—Submitted a report from the City treasurer aenent the demand made by the Board of Assessors for the appointment of a land surveyor, and also of a stenographer and typewriter.

Laid on the table to be considered when appropriations are voted.

6.—Submitted statements showing the attendance during the month of November, of employees from Taxes, City clerk, Law, Assessors, Comptroller and License departments.

Referred to the sub-committee on Civic service.

7.—*Resolved:* That all the heads of the Civic departments be asked to place before the Finance Committee, tables of attendance of employes under their respective control, so as to allow the said Committee to acknowledge the merits of each official.

8.—Submitted a letter from Mr. P. Terrault, registrar, asking that his salary be increased.

Laid on the table to be considered when the budget is voted.

9.—Submitted a letter from Mr. J. A. Soulière, asking for a position.

Laid on the table.

10.—Submitted a report from the assistant City treasurer, asking the City to give a quittance to the proprietor of lot No. 1587, St. Mary's ward, for the amount of a judgment in favor of the City, registered on said lot. The amount of said judgment, cost and interest having been entirely paid.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant que Son Honneur le Maire et le greffier de la Cité soient autorisés à signer cette quittance.

11.—Soumise une lettre de M. Jos. Charlebois, informant la Commission que l'enluminure de l'adresse présentée à Lord Roberts a été commandée par M. l'échevin Narcisse Lapointe, maire-suppléant.

Résolu: De demander à M. l'échevin N. Lapointe de bien vouloir donner à la Commission des détails à ce sujet et les conditions de paiement.

12.—A la demande du trésorier de la Cité, sont renvoyées au Département en Loi, pour rapport, trois lettres de M. P. Dubé, secrétaire de la Cie des Tramways, refusant de payer des taxes d'affaires sur les propriétés de ladite Compagnie, dans le quartier Hochelaga.

13.—Soumise une lettre de M. J.-P. Heffernan, demandant que le traitement de M. N. Smith, caissier, soit augmenté.

Déposée sur le bureau pour être prise en considération lors du vote du budget.

14.—Soumise une requête des manoeuvres qui travaillent pour la Voirie, demandant qu'on les paye sur le chantier où ils travaillent.

Renvoyée au trésorier de la Cité pour rapport sur ce qui devrait être fait à ce sujet; et de prier le paie-maître d'être présent à la prochaine séance de la Commission.

15.—*Résolu:* Que rapport soit fait au Conseil recommandant que la Commission de l'Hôtel de Ville soit priée de donner instruction au directeur de la *Gazette Municipale* de ne publier les minutes de la Commission des Finances que lorsqu'elles auront été confirmées par ladite Commission et de publier ces minutes littéralement.

16.—*Résolu:* De demander au Département en Loi de prendre connaissance des différentes requêtes soumises à la Commission des Finances et demandant des subventions, ainsi que de la liste des subventions accordées cette année à différentes institutions de charité, etc., et de déclarer quelles sont les subventions que la Cité peut légalement voter.

17.—Soumis le rapport des Estimateurs donnant la valeur, telle que portée sur le rôle d'évaluation, des terrains que la Commission de la Voirie recommande d'acheter dans le quartier St-Denis.

M. le président de la Commission de la Voirie n'étant pas présent, cette question est remise à la prochaine séance.

18.—La sous-commission nommée pour examiner les demandes de la Cie de Publication de *La Patrie* et de la succession Coristine, pour permission de poser des conduites dans certaines rues, fait rapport verbalement et recommande que ces demandes soient renvoyées à la Commission spéciale des Conduits souterrains.

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

Il est aussi

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant que l'item de l'ordre du jour qui a été référé à cette Commission, à l'effet de permettre à M. J.-H. Nault de poser des fils dans certaines rues, soit renvoyé à la Commission spéciale des Conduits souterrains.

20.—Soumis un extrait des minutes du Conseil, autorisant la Commission des Finances à entrer en pourparlers avec les propriétaires de la barrière, au coin de l'avenue Papineau et de la rue des Carrières, relativement à l'abolition de cette barrière.

Résolu: De donner instruction au secrétaire de communiquer avec les propriétaires de cette barrière et de leur demander s'ils consentiraient à avoir une entrevue avec les membres de cette Commission à ce sujet, et de fixer le jour et l'heure de cette entrevue.

21.—A 5,15 heures, M. l'échevin Robinson quitte la chambre de la Commission.

22.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie et du Bureau d'Hygiène, recommandant la construction d'un égout dans la rue du Havre, de la rue Forsythe à la rue Hochelaga. Coût payable \$160 par la Cité et la balance par les propriétaires intéressés.

Résolu: De ne pas approuver ce rapport, vu que cette partie de la rue du Havre n'est pas la propriété de la Ville.

23.—Soumis un rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, demandant un crédit de \$91,600 pour travaux permanents.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign said quittance.

11.—Submitted a letter from Mr. J. Charlebois, informing the Committee that the illuminating of the address, presented to Lord Roberts, had been ordered by Ald. Narcisse Lapointe, acting mayor.

Resolved: That Ald. N. Lapointe be asked to furnish details to this Committee in this connection, and as to conditions of payment.

12.—At the request of the City treasurer, three letters from Mr. P. Dubé, secretary of the Street Ry. Co., refusing to pay business taxes on the properties of said Company in Hochelaga ward, were referred to the Law Department for a report.

13.—Submitted a letter from Mr. J. P. Heffernan, asking that the salary of Mr. N. Smith, cashier, be increased.

Laid on the table, to be considered when the budget is voted.

14.—Submitted a petition from laborers of the Road department asking that they be paid at the works.

Referred to the City treasurer for a report on what should be done in this connection; and to ask the paymaster to attend the next meeting of this Committee.

15.—That a report be made to Council recommending that the City Hall Committee be asked to give instructions to the Editor of the *Municipal Gazette* to publish the minutes of the Finance Committee only when they are confirmed by the said Committee, and to publish same literally.

16.—*Resolved:* That the Law department be asked to examine the different petitions submitted to the Finance Committee for grants, also the list of grants given this year to different charitable institutions, etc., and to state what are the grants the City can legally vote.

17.—Submitted the Assessors' report giving the value, as mentioned on the assessment roll, of lots which the Road Committee recommends to purchase in St. Denis ward.

As the chairman of the Road Committee was not present, the matter was deferred till next meeting.

18.—The sub-committee appointed to examine the demands of the *La Patrie Publishing Co.* and of the Coristine estate for permission to lay conduits in certain streets, reported verbally, and recommended that the said demands be referred to the special Committee *re* Underground Conduits.

Resolved: That a report be made to Council accordingly.

It was also

Resolved: That a report be made to Council recommending that the item of the order of the day which was referred to this Committee, to allow Mr. J. H. Nault to string electric wires in certain streets, be referred to the Special Committee *re* Underground Conduits.

20.—Submitted an extract from the minutes of Council, authorizing the Finance Committee to negotiate with proprietors of the toll gate, corner of Papineau avenue and Carrières street, concerning the abolishment of said gate.

Resolved: That the secretary be instructed to write the proprietors of said gate and ask them if they would consent to meet with the members of this Committee to that effect, and to fix the date and hour of said meeting.

21.—At 5,15, Ald. Robinson left the Committee room.

22.—Submitted a report from the Road Committee and the Board of Health, recommending that a sewer be laid in Harbour street, from Forsythe to Hochelaga street. Cost payable, \$160 by the City and the balance by the interested proprietors.

Resolved: Not to concur in said report, inasmuch as that said part of Harbour street is not the City's property.

23.—Submitted a report from the Fire and Light Committee, asking for an appropriation of \$91,600 for permanent works.

Resolved: To recommend Council that this report be referred back to the Fire and Light Committee and the said

Résolu: De recommander au Conseil que ce rapport soit renvoyé à ladite Commission des Incendies et de l'Eclairage et d'informer ladite Commission que sa demande ne peut être examinée avant le mois de janvier prochain.

24.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie, demandant qu'une somme de \$627.79 soit prise sur le crédit voté pour le pavage de la place Burnside, de la rue Victoria à l'avenue Union, et que ladite somme soit appliquée au pavage de la rue Université.

Et un débat s'ensuivant.

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil que cette Commission ne peut souscrire à ce rapport, vu que l'inspecteur de la Cité ne déclare pas si le pavage de la place Burnside est complété et ne déclare pas non plus si le montant dont le virement est demandé sera suffisant pour compléter le pavage de la rue Université, et, vu aussi que ledit inspecteur n'explique pas la cause de ces différences entre les estimés et le montant réel du coût des travaux. (M. l'échevin J.-B.-A. Martin dissentient).

25.—Soumis l'état suivant de la caisse pour la semaine finissant le 3 décembre 1908:

Encaisse aux banques.	\$833,204
Recettes.	154,804
<hr/>	

\$988,008

Déboursés:

Dépenses courantes.	\$122,625
Taxe des écoles protestantes.	179,000
Taxe des écoles catholiques	210,000
<hr/>	
	511,625

511,625

Encaisse aux banques. \$476,383

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 9 décembre

Sont présents: MM. les échevins Giroux, président intérimaire, Turner, Lamoureux, Nault, Prud'homme, Major.

1.—Soumise et lue une lettre signée par MM. S. Robillard et J.-E. Bérubé, locataires du marché Saint-Jacques, demandant l'installation de la lumière électrique dans leurs étaux.

Résolu: De référer cette demande au surintendant pour qu'il fasse rapport par écrit, à la prochaine assemblée.

2.—Soumis et lu un rapport du surintendant, relativement à la plainte de M. A.-J. Hart contre M. L. Bouvier, tous deux locataires du marché Bonsecours, déclarant que les plaintes dudit M. Hart semblent être bien fondées d'après les preuves écrites qui justifient ses avancées.

MM. Hart et Bouvier, présents à cette assemblée avec leurs témoins, exposent leurs raisons; et, après délibération, il est

Résolu: De reprendre cette question en considération à une prochaine assemblée.

3.—Soumis et lu un rapport du surintendant, relativement à l'installation d'une balance à bestiaux additionnelle au marché à Bestiaux de l'Ouest, déclarant que, pour répondre au besoin toujours grandissant du commerce de bestiaux à cet endroit, une telle balance sur le marché en question est absolument nécessaire, vu qu'un certain nombre de ces animaux sont pesés sur la balance de la Compagnie "Montreal Stock Yards," ce qui constitue une perte de revenu pour le département des Marchés.

Résolu: De différer à une prochaine assemblée la prise en considération de ce rapport.

4.—Soumis et lu un estimé, préparé par M. L.-R. Montbriant, architecte, pour certains travaux à être exécutés dans la cave du marché Saint-Jean-Baptiste.

Question différée.

5.—Soumise et lue une lettre de la Commission du Port, en réponse à la réclamation d'une somme de \$94.39 pour dommages causés au marché Bonsecours par suite de l'ex-

Committee be informed that their petition cannot be examined before the month of January next.

24.—Submitted a report from the Road Committee, asking that a sum of \$627.79 be taken from the appropriation voted for paving Burnside Place, from Victoria street to Union avenue, and that the said sum be applied to paving University street.

And a debate arising,

On motion of Ald. Lavallée, it was

Resolved: That a report be made to Council stating that this Committee cannot concur in the said report, as the City surveyor does not state whether the Burnside Place paving was completed and does not state either if the amount, the varying of which was asked, would be sufficient to complete the University street paving and furthermore, as the City surveyor does not explain the cause of the difference between estimates and the real amount of the cost of said works. (Ald. J. B. A. Martin dissenting).

25.—Submitted the following statement of cash for the week ending the 3rd of December 1908.

Cash in banks	\$833,204
Receipts	154,804
<hr/>	

\$988,008

Disbursements:

Current expenses	\$122,625
Protestant School tax	179,000
Catholic School tax	210,000
<hr/>	

511,625

\$476,383

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 9th of December

Present: Ald. Giroux, acting chairman, Turner, Lamoureux, Nault, Prud'homme, Major.

1.—Submitted and read a letter signed by Messrs. S. Robillard and J. E. Bérubé, tenants of St. James market, asking that electric lamps be placed in their stalls.

Resolved: That said demand be referred to the superintendent for a written report, for next meeting.

2.—Submitted and read a report from the superintendent anent Mr. A. J. Hart's complaint against Mr. L. Bouvier, both tenants at Bonsecours market, stating Mr. Hart's complaints seem to be well founded, according to written evidence justifying his charges.

Messrs. Hart and Bouvier, present at the meeting with their witnesses submitted their case; and after deliberation, it was

Resolved: That the matter be again considered at a later meeting.

3.—Submitted and read a report from the superintendent, anent the installation of an additional cattle scale at the Western cattle market, stating that in order to meet with the ever growing needs of the cattle trade at the said place, such a scale on the said market was absolutely necessary, as a certain number of animals were weighed on the scale of the Montreal Stock Yards Company, which is a loss of income for the Market department.

Resolved: To defer till a later meeting consideration of said report.

4.—Submitted and read an estimate, prepared by Mr. L. R. Montbriant, architect, for certain works to be made in the cellar of St. Jean-Baptiste market.

Consideration deferred.

5.—Submitted and read a letter from the Harbour Commissioners, re a claim of \$94.39 for damages caused to Bonsecours market by the explosion of dynamite.

plosion de dynamite dans le port de Montréal, déclarant que ladite Commission n'assume aucune responsabilité quant à cet accident.

Résolu: De prier les avocats de la Ville de prendre les mesures nécessaires a l'effet d'obtenir le remboursement de ce montant.

6.—La Commission prend en considération le 4e ordre du jour, relativement aux travaux et autres questions en rapport avec le marché Saint-Jean-Baptiste.

(a) La soumission de M. J. Laurier étant de nouveau prise en considération, relativement aux planchers en mosaique devant être exécutés dans les chambres de toilette dudit marché, il est

Résolu: De prier M. Laurier de compléter ces travaux, conformément à la soumission qui a été acceptée par la Commission à cette fin.

(b) Est pris en considération le rapport, retourné par le Conseil *re* question Geoffrion, locataire du marché Saint-Jean-Baptiste.

Résolu: Que le surintendant soit prié de faire rapport par écrit pour la prochaine séance sur la question de savoir si le calorifère que ledit M. Geoffrion a laissé raccorder au système de chauffage dudit marché, a été enlevé.

(c) La question de faire reconstruire les étaux autour dudit marché, ainsi que celle des travaux à être exécutés dans la cave, sont différées à une prochaine assemblée.

7.—Sur rapport verbal du surintendant, il est

Résolu: D'informer la Compagnie du Pacifique Canadien d'avoir à observer la clause 4 de l'arrangement passé entre la Ville et ladite Compagnie, relativement à l'entretien des bâtisses situées sur l'ancien marché, lesquelles sont actuellement détériorées ou brisées.

8.—Sont soumises et lues les soumissions suivantes pour châssis, vitraux, armoires, etc., devant faire partie des nouveaux logements en voie de construction dans le haut de la partie Ouest du marché Bonsecours:

La Cie Jos. Paquette.	\$155
T. Tremblay & Cie.	159
La Cie U. Pauzé & Fils.	175

La "Wm. Rutherford & Sons Co., Ltd." demande d'autres renseignements.

Il est unanimement

Résolu: D'accorder au plus bas soumissionnaire, la Cie Jos. Paquette, le contrat pour l'exécution de ces travaux, aux prix et conditions spécifiés dans sa soumission, soit \$155.

9.—Soumis et lu un extrait des minutes d'une assemblée de la Chambre de Commerce du District de Montréal, (24 novembre), et pris en considération par cette Commission sur l'autorisation du Conseil relativement à l'agrandissement du marché Bonsecours.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 10 décembre.

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, David, Gallery, Séguin, Robillard et Laviolette.

1.—M. l'échevin Yates informe la Commission qu'après avoir consulté l'avocat de la Ville au sujet de la question des patinoirs qui doivent être couverts d'eau par les pompiers, il croit opportun de prendre de nouveau en considération l'amendement adopté le 7 du courant à ce sujet.

Après délibération,

Sur proposition de M. l'échevin Yates, il est

Résolu: De reprendre de nouveau en considération ledit amendement.

Sur ce, M. l'échevin Robillard

Propose: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'autoriser cette Commission à permettre aux pompiers de couvrir d'eau les patinoirs des maisons d'éducation et de charité, ainsi que les patinoirs publics, pourvu que l'accès desdits patinoirs publics soit gratuit.

mite in the Montreal Harbour, stating the said Commissioners do not assume any responsibility regarding said accident.

Resolved: That the City attorneys be asked to take the necessary measures for the reimbursement of said sum.

6.—The Committee then considered the 4th order of the day anent works and other matters in connection with the St. Jean-Baptiste market.

(a) Mr. J. Laurier's tender being once more considered, anent the mosaic floors to be laid in the lavatories of said market.

Resolved: That Mr. Laurier be asked to complete said work, in conformity with the tender accepted by this Committee in this connection.

(b) The report referred back by Council *re* Geoffrion matter, tenant at St. Jean-Baptiste market was considered.

Resolved: That the superintendent be instructed to report in writing for the next meeting as to whether the radiator which Mr. Geoffrion allowed to be connected with the heating system of said market, has been removed.

(c) The matter of rebuilding the stalls around said market, as well as the works to be made in the cellar, were deferred until a further meeting.

7.—On a verbal report of the superintendent, it was

Resolved: That the Canadian Pacific Ry Co., be informed that it must comply with clause 4 of the agreement made between the City and the said Company, concerning the maintenance of buildings situated on the old market, which are presently deteriorated or dilapidated.

8.—Submitted and read the following tenders for windows, fan-lights, cupboards, etc., for the new lodgings in course of construction in the western upper part of Bonsecours Market:

La Cie Jos. Paquette.	\$155
T. Tremblay & Co.	159
La Cie U. Pauzé & Fils	175

The Wm. Rutherford & Sons Co. Ltd. asking for further information.

It was unanimously

Resolved: That the lowest tenderer, La Cie Jos. Paquette, be awarded the contract for said works, at prices and conditions specified in its tender, to wit: \$155.

9.—Submitted and read an extract from the minutes of a meeting of the "Chambre de Commerce du District de Montréal", (November 24th), and considered by this Committee, on Council's authorization, in connection with the extension of Bonsecours market.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 10th December.

Present: Ald. Yates, chairman, David, Gallery, Séguin, Robillard and Laviolette.

1.—Ald. Yates informed the Committee that, after having consulted the City attorney, regarding the question of skating rinks being flooded by firemen, he thought advisable to reconsider the amendment adopted the 7th instant, concerning same.

After deliberation, on motion of Ald. Yates, it was

Resolved: That the said amendment be reconsidered.

Ald Robillard then

Moved: That a report be made to Council recommending that this Committee be authorized to allow firemen to flood private skating rinks for educational and charitable institutions, as well as public rinks, provided the access of said public rinks is free of charge.

M. l'échevin Laviolette propose en

Amendement: De recommander au Conseil que cette Commission soit autorisée à permettre au service des Incendies de prêter des vieux boyaux aux maisons d'éducation et de charité pour couvrir d'eau les patinoirs privés ainsi que les patinoirs publics, pourvu que l'accès de ces derniers soit gratuit.

Ledit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Laviolette—1.

Contre: Robillard, Séguin, David, Gallery—4.

Ledit amendement étant négatifé, la proposition principale est affirmativée sur la même division renversée des voix.

2.—Sur proposition de M. l'échevin Robillard, il est

Réolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un montant de \$240 soit affecté au paiement du salaire de deux pompiers additionnels de 3ème classe pendant dix semaines, ces pompiers devant couvrir d'eau les patinoirs privés et publics.

3.—La question de nommer un capitaine pour le service des Incendies est alors soulevée.

Sur recommandation du chef adjoint du corps des pompiers,

M. l'échevin Gallery propose, et il est

Réolu: Que le contremaître Damase Giroux soit promu à la position de capitaine en remplacement du capitaine Ernest Benoit, décédé.

4.—Soumis et lu un rapport du chef adjoint du service des Incendies, déclarant que feu Ernest Benoit, capitaine de la caserne No 7, a été membre du corps des pompiers depuis le 17 juin 1892 jusqu'au 4 décembre 1908, et recommandant d'accorder à ses héritiers une indemnité de \$1,000 suivant la résolution adoptée par le Conseil, le 18 janvier 1875.

Renvoyé au Département en Loi avec prière de faire rapport.

5.—Soumise et lue une lettre du capitaine Jos. Charpentier, adressée au chef adjoint du service des Incendies, au sujet de l'allocation accordée aux capitaines pour leur loyer, et déclarant que le capitaine G. Viau occupe actuellement le logement au-dessus de la caserne No 11.

Renvoyé au chef adjoint avec prière de faire rapport.

Adjournement.

Z.-S. MELOCHE,
Secretary.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée de 10 décembre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Duquette, Bumbray et Ward.

REQUETES, ETC.

1.—De Dame Vve M. Daignault, demandant une gratification à cause de la mort de son mari, comme employé au service de la Voirie.

Réolu: D'informer Dame Vve M. Daignault que la charte de la Ville ne permet de faire aucune gratification quelconque.

2.—De Mlle R. Halle, demandant la confection d'un trottoir temporaire vis-à-vis du numéro 1123 rue Sherbrooke-Est.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

3.—De citoyens, demandant la confection d'un trottoir sur le côté Ouest de la rue St-Denis, à partir de la rue des Carrières jusqu'au boulevard St-Joseph.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

4.—De M. J.-A. Lambert, sollicitant une position dans le service de la Voirie.

Déposée sur le bureau.

5.—De la "Sicily Asphaltum Paving Co." demandant le remboursement de ses dépôts au montant de \$1,100.

Ald. Laviolette moved in

Amendment: To recommend Council that this Committee be authorized to allow the Fire Department to lend old fire hose to educational and charitable institutions for the flooding of private rinks, as well as public rinks, provided the access of said public rinks is free of charge.

The amendment being put, the Committee divided:

Yea: Laviolette—1.

Nays: Robillard, Séguin, David, Gallery—4.

The said amendment being in the negative, the main motion was adopted on the same division reversed.

2.—On motion of Ald. Robillard, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the sum of \$240 be granted to pay the salary of two additional 3rd class firemen, for ten weeks, for the purpose of flooding private and public skating rinks.

3.—The question of appointing a captain for the Fire Department, was then taken up.

On recommendation of the Deputy-Chief of the Fire brigade, Ald. Gallery moved, and it was

Resolved: That foreman Damase Giroux be promoted to the position of captain in place of captain Ernest Benoit, deceased.

4.—Submitted and read a report from the Deputy-chief of the Fire Department, stating that late captain Ernest Benoit, of No. 7 Fire station, had been a member of the Fire Brigade, from June 17th 1892 until December 4th 1908, and recommended that his heirs be granted an indemnity of \$1,000 according to the resolution adopted by Council, on January 18th, 1875.

Referred to the Law Department for a report.

5.—Submitted and read a letter from captain Jos. Charpentier, addressed to the Deputy-chief of the Fire Department, anent the captain's rent allowance, and declaring that captain G. Viau was actually occupying the lodging over No. 11 Fire station.

Referred to the Deputy-chief, for a report.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 10th of December.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Duquette, Bumbray and Ward.

PETITIONS, ETC.

1.—From Mrs. M. Daignault, widow, asking for a grant on account of her husband's death, who was an employee of the Road Department.

Resolved: That Mrs. M. Daignault be informed that the City charter does not allow of any grant whatever.

2.—From Miss R. Halle, asking for a temporary sidewalk opposite No. 1123 Sherbrooke street East.

Referred to the City surveyor.

3.—From citizens asking for a sidewalk on the West side of St. Denis street, from Carrières street to St. Joseph boulevard.

Referred to the City surveyor.

4.—From Mr. J. A. Lambert, applying for a position in the Road department.

Laid on the table.

5.—From the Sicily Asphaltum Paving Co., asking that they be refunded their deposits amounting to \$1,100.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

6.—De la "Sicily Asphaltum Paving Co.", soumettant des comptes pour l'enlèvement de la neige et de la glace sur le béton du pavage de la rue Notre-Dame-Est et celui de la rue Ste-Catherine-Ouest.

Déposée sur le bureau.

7.—M. l'échevin Lévesque se présente devant la Commission et demande que soit enlevée la clôture qui ferme la circulation de la rue Garnier.

M. Frigon, surintendant de la division Nord, déclare à la Commission qu'il lui est impossible, pour le présent, d'enlever ladite clôture, attendu qu'il a un dépotoir de pierre à cet endroit.

8.—M. l'échevin Prud'homme se présente devant la Commission et se plaint de ce que la "Montreal Park & Island Ry Co." jette la neige provenant de sa voie sur la chaussée et les trottoirs des rues DeCelles, Maplewood, etc., dans le quartier Mont-Royal.

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir quelle procédure doit être exercée contre ladite Compagnie pour l'empêcher de jeter la neige provenant de sa voie sur la chaussée et les trottoirs, le long de son parcours, dans les quartiers Mont-Royal et St-Denis; et, que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport au Département en Loi à ce sujet.

9.—M. J. Crépeau, assistant-greffier de la Cité, ouvre les soumissions reçues pour la fourniture de 24 charrues à neige, et des machines pour outiller le nouveau clos de la division Ouest, rue du Grand-Tronc.

Les soumissions sont renvoyées à l'inspecteur de la Ville afin qu'il prépare un tableau comparatif des prix.

10.—*Résolu:* De nommer MM. O. Groleau, A. Baignet, J. Lapointe, A. Bourque, J.-B. Chauvin, F.-X. Daoust, M. Gauthier, J. Baril, C. Contant, D. Dansereau et A. Naud inspecteurs pour l'entretien des trottoirs en hiver, à raison de \$18 par semaine, y compris le dimanche.

11.—L'inspecteur de la Ville soumet deux soumissions qu'il a reçues de la "Canadian Fairbanks Co." pour la fourniture et l'érection de deux balances, l'une à la division Est et l'autre à la division Ouest.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à adjuger à la "Canadian Fairbanks Co." la fourniture et l'érection de deux balances, l'une à la division Est et l'autre à la division Ouest, conformément aux conditions et plan soumis par ladite Compagnie en date du 1er décembre 1908, à raison de \$695 par chaque balance.

RAPPORTS.

12.—L'inspecteur de la Ville soumet un rapport déclarant qu'il ne voit pas la nécessité de changer le nom des avenues Essex et Sussex pour accommoder M. T. J. O'Neil.

Déposé aux archives.

13.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du coût de la construction d'une tour et de barrières à la traverse du chemin de fer de la rue Rose-de-Lima.

Question différée.

14.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$25,000 soit voté pour défrayer l'enlèvement de la neige sur les rues où il n'y a pas de voies de tramways (Service Ordinaire).

15.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$15,000 soit voté pour défrayer l'enlèvement de la neige sur les rues où circulent les tramways (Service Spécial), moitié du coût payable par les compagnies intéressées.

16.—Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$50,000 soit voté pour acheter de la pierre Banc Rouge, devant être concassée à la main, afin de donner de l'ouvrage aux sans-travail durant la saison d'hiver.

17.—*Résolu:* Que la Commission de l'Hôtel de Ville soit priée d'enlever le téléphone des Marchands placé dans le bureau de la Voirie.

18.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant de demander à la Législature Provinciale l'autorisation d'exproprier le côté Nord de la rue Dorchester, à partir de la rue St-Dominique jusqu'au boulevard St-Laurent.

19.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant de demander à la Législature Provinciale l'auto-

Referred to the City surveyor for a report.

6.—From the Sicily Asphaltum Paving Co., submitting accounts for the removal of snow and ice from the concrete on Notre-Dame street East paving, and from that of Ste. Catherine street west.

Laid on the table.

7.—Ald. Lévesque appeared before the Committee and asked that the fence interrupting the Garnier street traffic be removed.

Mr. Frigon, superintendent of the Northern division, informed the Committee that it was now impossible to remove the said fence, as there is a stone dump at that place.

8.—Ald. Prud'homme appeared before the Committee and complained that the Montreal Park & Island Ry Co., threw the snow, from its tracks, in the roadway and sidewalks of DeCelles, Maplewood streets, etc., in Mount-Royal ward.

Resolved: That the Law Department be asked to give its opinion as to what proceedings should be taken against the said Company to prevent it from throwing snow from its tracks on the roadway and sidewalks, along its line, in Mount-Royal and St. Denis wards; and, that the City surveyor be asked to report to the Law Department in this connection.

9.—Mr. J. Crépeau, assistant City clerk, opened the tenders received for the supply of 24 snow ploughs and of machinery for the new Western division yard, on Grand Trunk street.

The tenders were referred to the City surveyor with instructions to prepare a tabulated statement of prices.

10.—*Resolved:* To appoint Messrs. O. Groleau, A. Baignet, J. Lapointe, A. Bourque, J. B. Chauvin, F. X. Daoust, M. Gauthier, J. Baril, C. Contant, D. Dansereau and A. Naud inspectors for the maintenance of sidewalks in winter, at \$18 per week, Sundays included.

11.—The City surveyor submitted two tenders he had received from the Canadian Fairbanks Co., for supplying and setting two scales, one for the Eastern division and the other for the Western division.

Resolved: That the City surveyor be authorized to accept the offer of the Canadian Fairbanks Co., for the supply and installation of two scales, one for the Eastern division and the other for the Western division, according to conditions and plan submitted by the said Company, dated the 1st of December 1908, for the price of \$695 for each scale.

REPORTS.

12.—The City surveyor submitted a report stating that he failed to see the necessity of changing the names of Essex or Sussex avenues to accommodate Mr. T. J. O'Neil.

Filed of record.

13.—From the City surveyor anent the cost of erecting a tower and gates at the railway crossing of Rose de Lima street.

Consideration deferred.

14.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$25,000 be voted for the removing of snow from streets where there are no car tracks. (Ordinary snow).

15.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$15,000 be voted for the removal of snow from streets where cars are operated, (Snow special), half of the cost to be paid by interested companies.

16.—On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$50,000 be voted to purchase Banc Rouge stone, to be hand broken so as to give work to unemployed laborers during the winter season.

17.—*Resolved:* That the City Hall Committee be asked to remove the Merchants telephone from the Road department's office.

18.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that authorization be sought from the Provincial Legislature to expropriate the North side of Dorchester street, from St. Dominique street to St. Lawrence boulevard.

19.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the Provincial Legislature be asked for au-

risation d'exproprier la ruelle Elizabeth, à partir de la rue Fullum jusqu'à la rue Dufresne.

20.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant de demander à la Législature Provinciale l'autorisation d'exproprier le côté Est de la rue de La Montagne, à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Dorchester.

21.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de demander à la Législature Provinciale l'autorisation d'exproprier l'avenue Laurier, à partir de la rue Christophe-Colomb jusqu'à la rue Brébeuf.

22.—La question des salaires pour l'enlèvement de la neige (Service Spécial et Service Ordinaire) est différée à demain matin, à 11 heures.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale ajournée du 10 décembre

M. l'échevin Jos. Ward, maire-suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Stearns, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter, Lamoureux, Prud'homme, McKenna.

1.—Soumise et lue une lettre de M. l'échevin H.-B. Yates, président de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, informant le Conseil qu'il se propose de faire un voyage à l'étranger, et il demande un congé de deux mois.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

Résolu: Que la demande de M. l'échevin Yates soit accordée et qu'il soit prié de remettre au maréchal lord Roberts l'adresse enlluminée qui lui a été présentée au nom de la Cité de Montréal, au cours du mois de juillet dernier.

Le maire suppléant quitte alors le fauteuil de la présidence et il est remplacé par M. l'échevin N. Lapointe.

2.—Conformément à la résolution adoptée à la dernière assemblée, le Conseil reprend la discussion sur le rapport de Son Honneur le Maire et du président de la Commission des Finances et de l'Eclairage au sujet de leurs négociations avec la "Montreal Light, Heat & Power Co." pour le renouvellement du contrat d'éclairage, ainsi que sur le rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage à l'effet de faire une offre à la "M. L. H. & P. Co." pour l'éclairage des rues, ledit rapport étant le 8ème item de l'ordre du jour.

M. l'échevin Lavallée attire l'attention du Conseil sur la lettre envoyée par la "Montreal Light, Heat & Power Co.", le 7 décembre, adressée à Son Honneur le Maire, et il fait remarquer que la date: "janvier 1907", mentionnée sur cette lettre, est erronée, attendu que c'était en 1905.

M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin WARD *Propose:* Attendu que le Conseil de la Cité de Montréal a, par résolution adoptée à une assemblée tenue le 25 novembre 1908, constitué Son Honneur le Maire, M. Louis Payette, et le président de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, M. l'échevin Yates, en comité pour négocier avec la compagnie "M. L. H. & P. Co." pour une prolongation de son contrat avec la Cité pour l'éclairage des rues et places publiques de la Ville;

"Et attendu que ledit comité a proposé à la Compagnie de continuer le service d'éclairage aux taux actuels du 31 décembre 1908 au 1er mai 1910 et d'indemniser la Compagnie de toute perte qu'elle pourrait subir pendant cette période de temps à raison du fait que les prix actuels seraient maintenus, ladite perte devant être déterminée par arbitrage, expertise ou autrement, et de rembourser à la Compagnie toute dépense en capital qu'elle aurait faite

thorize the expropriation of Elizabeth lane, from Fullum to Dufresne street.

20.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the Provincial Legislature be asked for authority to expropriate the East side of Mountain street, from Notre-Dame to Dorchester streets.

21.—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the Provincial Legislature be asked for authority to expropriate Laurier avenue, from Christopher Columbus to Brébeuf streets.

22.—The question of wages for the removal of snow (Snow special and Ordinary snow) was deferred till tomorrow morning, at 11 o'clock.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of adjourned special meeting held the 10th of December.

Alderman Jos. Ward, acting mayor in the chair.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Stearns, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter, Lamoureux, Prud'homme, McKenna.

1.—Submitted and read a letter from Ald. H. B. Yates, chairman of the Fire and Light Committee, informing the Council that he intends to take a trip abroad and asking for two months' leave of absence.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. CLEARIHUE, it was

Resolved: That the request of Ald. Yates be granted and that he be requested to kindly remit to Field Marshall Lord Roberts, the illuminated address which was presented to him, on behalf of the City, in the course of July last.

The acting mayor then left the chair and was replaced by Alderman N. Lapointe.

2.—Pursuant to the resolution adopted at the last sitting, the Council resumed the debate on the report of His Worship the Mayor, and of the chairman of the Fire and Light Committee aenent negotiations with the Montreal Light, Heat & Power Co., for a renewal of lighting contract, as well as on a report from the Fire and Light Committee, to make an offer to the M. L. H. & P. Co., for street lighting, said report being the 8th item of the order of the day.

Alderman Lavallée drew the attention of the Council to the letter sent by the Montreal L. H. & P. Co on the 7th December, addressed to His Worship the Mayor, and declared that the date "January 1907" mentioned therein was erroneous, inasmuch as it was in 1905.

Alderman LAVALLEE then moved, seconded by Ald. WARD,

"Whereas the Council of the Corporation of Montreal, by a resolution adopted at a meeting held on the 25th November 1908, appointed His Worship the Mayor, Mr. Louis Payette, and the chairman of the Fire & Light Committee, Alderman Yates, a Committee to negotiate with the Montreal Light, Heat & Power Company for an extension of its contract with the City, for the lighting of the streets and public places of the City;

"And whereas the Committee submitted to the Company a proposal to continue the lighting at the present rate from December 31st 1908 to May 1st 1910, and to indemnify the Company for any loss during that period by reason of the present rate being continued, the said loss to be settled by arbitration, expertise or otherwise, and to repay the Company any capital charges made by them for extensions and increases in lighting required by the City during such period;

pour les développements et extensions du système d'éclairage exigés par la Cité durant telle période;

"Et attendu que la Compagnie a refusé, par sa lettre du 7 décembre 1908, de prolonger le contrat jusqu'à ladite date et d'accepter les autres propositions, et qu'elle a offert à la Cité de prolonger le contrat actuel du 31 décembre 1908 au 1er avril 1909 seulement et seulement aux prix qui seraient déterminés par arbitrage, expertise ou autrement; le prix par lampe, si un contrat est passé, devant être basé sur telle expertise, et, si aucun contrat n'est passé, la Cité devant payer les mêmes prix, par heure, que ceux que paient les citoyens en général pour un service analogue, du 1er janvier 1909 au 1er avril 1909,

"Qu'il soit Résolu:

"Que le Conseil accepte le principe de l'arbitrage comme moyen de déterminer le prix annuel, par lampe, que la Cité devra payer à la Compagnie pendant la période de temps ci-après mentionnée; les arbitres devant être nommés comme suit: un par le Conseil de Ville, un par la Compagnie, et le troisième conjointement par les conseils du Board of Trade et de la Chambre de Commerce. Seuls les membres desdits conseils non intéressés, directement ou indirectement, dans la Compagnie pourront participer à la nomination du troisième arbitre. Les honoraires desdits experts seront payés en parts égales par la Cité et par la Compagnie.

"Le prix à payer devant être calculé par les arbitres en se basant sur les item suivants:

1. Le coût de l'énergie achetée par la Compagnie;
2. Les pertes dans la transmission et la transformation du courant;
3. Le coût de l'entretien, de la réparation et du service d'inspection des lampes;
4. Une marge raisonnable pour dépenses de bureau et dépenses générales;
5. Intérêt et dépréciation de 10% sur la valeur du matériel employé pour l'éclairage public; la Compagnie devant se servir de ses lampes, poteaux et circuits actuels. Toutes lampes additionnelles commandées par la Ville devant être payées par la Ville et devant être la propriété de celle-ci.
6. Une déduction devant être faite pour la revente de l'énergie employée par la Ville, la nuit, et revendue par la Compagnie, le jour, déduction qui devra être basée sur les item précédents;
7. A cela devra être ajouté 5% pour bénéfice de la Compagnie.

"Le prix ainsi déterminé devant être celui qui sera payé à la Compagnie à partir du 31 décembre 1908 au 31 décembre 1910.

"Le tout, dans le cas d'acceptation par la Compagnie, sera sujet aux dispositions de la charte de la Ville et des règles du Conseil, quant à la votation des fonds nécessaires pour payer les honoraires desdits experts."

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin GIROUX, appuyé par M. l'échevin MAJOR, propose en

Amendement: Attendu que la proposition qui vient d'être soumise au Conseil ne mentionne que l'éclairage des rues et places publiques, ne suggère aucun moyen pour arriver à empêcher la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power" de surcharger les citoyens et d'obliger ladite Compagnie à leur fournir l'électricité à un prix raisonnable;

"Attendu que ce qui empêche la Ville de faire des arrangements avantageux avec des compagnies est la loi qui a été adoptée par la Législature de Québec, défendant aux municipalités de faire des contrats pour une période de plus de 10 ans, sans soumettre la question à l'électorat,

Qu'il soit Résolu: proposer à la Ville de faire une loi pour que la Commission de Législation soit priée d'étudier l'opportunité de demander à la Législature d'abroger la loi susdite afin de mettre la Cité en position de donner un contrat pour la fourniture de l'électricité à la Ville et aux citoyens pour une période de temps assez longue qui puisse lui permettre d'obtenir des conditions plus avantageuses que celles qui lui sont offertes pour un contrat de 10 ans."

M. l'échevin L.-A. Lapointe soulève un point d'ordre, alléguant que ledit amendement est hors d'ordre, vu qu'il n'amende point la proposition principale.

M. l'échevin N. Lapointe, président de l'assemblée, dé-

"And whereas the Company have refused by their letter of 7th December 1908 to extend the contract to the said date and to accept the other proposals, and have offered the City to extend the present contract only from December 31st 1908 to April 1st 1909 and only at such rates as might be determined by arbitration, expertise or otherwise. The price per lamp, if a contract is entered into, to be based on such expertise, and, in case no agreement is made, the City to be charged the same rates per hours as is paid by citizens generally for similar service, from 1st January 1909 to the 1st April 1909;

"Be it Resolved:

"That the Council accepts the principle of arbitration as a means of arriving at the annual charge per lamp which the City should pay to the Company for the period of time hereinafter mentioned. The arbitrators to be appointed as follows: one by the City Council, one by the Company and one jointly by the Councils of the Board of Trade and "Chambre de Commerce." Only members of said Councils not interested directly or indirectly in the Company shall be qualified to take part in said appointment. The fees of said experts to be paid equally by the City and by the Company.

"The price to be paid to be computed by the arbitrators by the summation of the following items:

1. The cost of power purchased by the Company,
2. The losses in transmission and transformation,
3. The cost of carboning, repairs, attendance and patrol,
4. A fair allowance for office and general expenses,
5. Interest and depreciation of 10% on the proportionate value of the material on plant employed for public lighting, the Company to use its present lamps, poles and circuit. All additional lights ordered by the City to be charged to the City and remain the property of the said City,
6. A deduction to be allowed for the re-selling of power used by the City at night and re-sold by the Company during the day, the deduction to be based fairly on the preceding items,
7. To the above to be added 5% for a profit to the Company.

"The price so determined to be the price which will be paid to the Company from December 31st 1908 to December 31st 1910.

"In the event of acceptance by the Company the whole shall be subject to the provisions of the City Charter and of the Rules of Council, as to the voting of the necessary funds to pay the fees of said experts".

And a debate arising,

Alderman GIROUX moved in amendment, seconded by Ald. MAJOR,

"Whereas the motion just submitted to the Council only refers to the lighting of streets and public places and does not suggest the adoption of any measures to prevent the M. L. H. & P. Co. from overcharging the citizens and to compel said Company to supply them with electricity at a reasonable rate;

"Whereas the City is unable to make advantageous arrangements with any company owing to the law adopted by the Quebec Legislature, forbidding all municipalities to make contracts for a period exceeding 10 years without submitting the question to the electors;

"Be it Resolved:

"That the Legislation Committee be requested to consider the advisability of asking the Legislature to repeal the aforesaid law, in order that the City may be in position to award a contract for the supply of electricity to the City and the citizens for such a period as may enable it to obtain more advantageous terms than those now offered for a 10 year contract.

Ald. L. A. Lapointe raised a point of order contending that said amendment was not in order, as it did not amend the main motion.

Alderman N. Lapointe, presiding member, ruled that said point of order was well taken and declared said amendment out of order.

cide que ledit point d'ordre est fondé, et il déclare ledit amendement hors d'ordre.

La proposition principale étant mise aux voix, le Conseil se partage:

Pour: L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, N. Lapointe, O'Connell, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, Lévesque, David, Mount, Carter, Lamoureux, Prud'homme, McKenna—24.

Contre: L'Espérance, Leclaire, Giroux, Couture, Nault, Duquette, Major, Guay, Roy—9.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin GIROUX,

Le Conseil s'adjourne.

RENE BAUSSET,

Sous-greffier de la Ville.

JULES CREPEAU,

Sous-greffier de la Ville.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 11 décembre

Sont présents: MM. les échevins M. Martin, président, David, Roy, Gadbois, L'Espérance, Nault et Gallery.

1.—Soumise et lu une opinion du Département en Loi, concernant une lettre de M. O.-H. Lesage, entrepreneur pour l'enlèvement des animaux morts, se plaignant de ce que le règlement relatif à l'enlèvement des animaux morts est enfreint journallement par des corporations et des compagnies.

Résolu: Que copie de cette opinion soit adressée à M. O.-H. Lesage.

2.—M. l'échevin Nault demande si, après paiement du mandat de M. Joseph Jacob & Cie, au montant de \$4,000, en date du 11 décembre 1908, il reste un montant suffisant entre les mains de la Cité pour garantir la bonne exécution du contrat de MM. Jacob.

M. le président répond dans l'affirmative.

3.—Soumis et lu un rapport du surintendant suggérant à la Commission d'opérer le virement des montants suivants: Prendre \$248 de l'item "Enlèvement des déchets des marchés"; \$200 de l'item "Service électrique", en tout \$448, et appliquer ce montant à l'item "Fournitures". Prendre \$160 de l'item "Nettoyage des ruelles"; \$20 de l'item "Achat de chevaux", en tout \$180, et appliquer ce montant à l'item "Voitures pour le service général". Prendre \$44.30 de l'item "Réparations aux fournaux"; \$50 de l'item "Poinçonneurs", en tout \$94.30, et appliquer ce montant à l'item "Harnais".

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

4.—Soumis et lu un rapport du docteur P.-E. Maurice, vétérinaire du service de l'Incineration, informant la Commission que le cheval portant le No 61 est impropre au service.

Résolu: De faire rapport au Conseil demandant l'autorisation de vendre ce cheval à l'enchère.

5.—Soumis et lu un rapport du surintendant, informant la Commission que, sur l'ordre du vétérinaire, il a fait abattre le cheval portant le No 37 souffrant de paralysie générale.

Déposé aux archives.

6.—Soumis et lu un rapport du contremaître Turner, informant la Commission qu'un de ses employés, M. Hugh Scullion, s'est blessé à la main en basculant son tombereau.

Un certificat du docteur Stein, de l'hôpital Western, accompagne ledit rapport.

Résolu: De lui payer son salaire pour le temps qu'il a perdu, du 7 au 17 novembre inclusivement.

7.—Soumis et lu un rapport du contremaître Turner, informant la Commission qu'un de ses employés, M. William Magnan, s'est estropié en chargeant sa voiture.

The main motion being then put,

The Council divided:

Yea: L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, N. Lapointe, O'Connell, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, Lévesque, David, Mount, Carter, Lamoureux, Prud'homme, McKenna—24.

Nays: L'Espérance, Leclaire, Giroux, Couture, Nault, Duquette, Major, Guay and Roy—9.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. GIROUX,

The Council adjourned.

RENE BAUSSET,

Asst. City Clerk.

JULES CREPEAU,

Asst. City Clerk.

INCINERATION COMMITTEE

Report of meeting held the 11th of December.

Present: Ald. M. Martin, chairman, David, Roy, Gadbois, L'Espérance, Nault and Gallery.

1.—Submitted and read an opinion from the Law Department, concerning a letter from Mr. O. H. Lesage, contractor for the removal of dead animals, complaining that the by-law concerning the removal of dead animals was daily infringed by corporations and companies.

Resolved: That a copy of said opinion be sent to Mr. O. H. Lesage.

2.—Ald. Nault asked if, after paying the warrant of Messrs. Joseph Jacob & Co., amounting to \$4,000, dated December 11th 1908, a sufficient amount would be left with the City to guarantee the entire fulfilment of Messrs. Jacob's contract.

The chairman answered in the affirmative.

3.—Submitted and read a report from the superintendent suggesting to the Committee that the following sums be varied: Take \$248 from item "Removal of garbage from markets", \$200 from item "Electric service", in all \$448, and apply said amount to item "Supplies". Take \$160 from item "Cleaning of Lanes", \$20 from item "Purchase of horses", in all \$180, and apply said amount to item "Vehicles for general service". Take \$44.30 from item "Repairs to furnaces", \$50 from item "Pointers," in all \$94.30, and apply said sum to item "Harness."

Resolved: That a report be made accordingly.

4.—Submitted and read a report from Dr. P. E. Maurice, veterinary surgeon of the Incineration department, informing the Committee that horse No. 61 was unfit for service.

Resolved: That a report be made to Council, asking authority to sell said horse at auction.

5.—Submitted and read a report from the superintendent, informing the Committee that, as ordered by the veterinary surgeon, he had caused to be slaughtered horse No. 37, suffering from general paralysis.

Filed of record.

6.—Submitted and read a report from foreman Turner, informing the Committee that one of his employes, Mr. Hugh Scullion had his hand injured while dumping his tumbrel.

A certificate from Dr. Stein, of the Western hospital, accompanied said report.

Resolved: That he be paid his salary for the time he lost, from the 7th to the 17th of November inclusively.

7.—Submitted a report from foreman Turner, informing the Committee that one of his employes, Mr. William Magnan, was injured while loading his cart.

A certificate from Dr. Monette was filed with said report.

Un certificat du docteur F. Monette accompagne ledit rapport.

Résolu: De lui payer son salaire pour le temps qu'il a perdu, du 21 au 30 novembre inclusivement.

8.—Soumise et lue une lettre de M. Xavier Rouleau, demandant d'être remboursé de son salaire qu'il a perdu pour cause de maladie contractée durant l'exercice de ses fonctions.

Un certificat du docteur Edmond Champoux, de l'hôpital Notre-Dame, accompagne ladit lettre.

Résolu: De lui payer son salaire pour le temps qu'il a perdu, du 22 novembre au 2 décembre inclusivement.

9.—Soumise et lue un rapport du contremaître Filion, informant la Commission qu'un de ses employés, M. Xavier Parent, s'est estropié en chargeant sa voiture.

Un certificat du docteur Stein, de l'hôpital Western, accompagne ledit rapport.

Résolu: De lui payer son salaire pour le temps qu'il a perdu du 17 au 21 novembre inclusivement.

10.—Soumise et lue une lettre de MM. Ellison & Fils, offrant de payer \$300 par année, payable d'avance, pour le privilège de trier sur la courroie circulaire, à la Pointe St-Charles, le papier, os, fer de rebut, bouteilles, etc., etc., pour une période de cinq ans.

Résolu: Que cette question soit différée.

11.—Soumise et lue une lettre de la "Canadian Fire Hose Co." offrant de vendre au département des extincteurs, au prix de \$12 l'un.

Déposée sur le bureau.

12.—Le surintendant soumet à la Commission deux rapports demandés à la dernière assemblée, de M. P.-E. Maurice, vétérinaire du service, et de M. Edmond Gariépy employé comme forgeron au service, déclarant que M. Henri Valiquette n'est pas compétent pour remplir la position de forgeron dans le service de l'Incinération.

Déposés aux archives.

Ajournement.

J.-A. LEMAY,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 11 décembre.

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Marin, Dagenais, Turner, Roy, Lamoureux, Lévesque.

1.—Le surintendant rapporte que, ainsi qu'il en a été requis, il a consulté l'avocat de la Ville au sujet de l'avis qui devrait être signifié à M. P. McGovern pour lui déclarer que le temps fixé pour l'exécution de son contrat est expiré; et que l'avocat de la Ville avise de présenter au Conseil un rapport à ce sujet.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport priant les avocats de la Ville de notifier légalement M. McGovern que le temps fixé pour le parachèvement de son contrat est expiré.

2.—*Résolu:* De rembourser à MM. Henry Birks & Co et Henry Morgan & Co les dépôts effectués par eux en rapport avec l'installation de compteurs (*detectors*) sur les systèmes d'extincteurs automatiques de leurs édifices.

3.—Lue une lettre de la "C.-W. Lindsay Ltd.", 512 rue Ste-Catherine-Ouest, demandant que son édifice soit approvisionné d'eau par le système de haute pression.

Résolu: De renvoyer la question au surintendant, avec prière de faire rapport.

4.—Lue une lettre de la "Guaranteed Pure Milk Co." demandant une réduction de la taxe d'eau.

Résolu: Que le secrétaire écrive à ladite Compagnie pour l'informer qu'aucune réduction ne peut être accordée, attendu que le taux est fixé par tarif.

5.—Lue une lettre de M. J.-B. Baillargeon, demandant que ses chevaux soient employés par le service de l'Aqueduc.

Résolu: Que le surintendant donne à M. Baillargeon une occasion de faire employer ses chevaux par le service de l'Aqueduc.

Resolved: That he be paid his salary for time lost, from the 21st to the 30th of November inclusively.

8.—Submitted and read a letter from Mr. Xavier Rouleau, asking that he be reimbursed his salary for time lost on account of illness contracted while on duty.

A certificate from Dr. Edmond Champoux, of Notre Dame hospital, accompanied said letter.

Resolved: That he be paid his salary for time lost, from the 22nd November to the 2nd of December inclusively.

9.—Submitted and read a letter from foreman Filion, informing the Committee that one of his employés, Mr. Xavier Parent, was injured while loading his cart.

A certificate from Dr. Stein, of the Western hospital, accompanied the said report.

Resolved: That he be paid his salary for time lost from the 17th to the 21st of November inclusively.

10.—Submitted and read a letter from Messrs. Ellison & Son, offering to pay \$300 per annum, in advance, for the picking privilege at the endless chain, Point St. Charles, for papers, bones, scrap iron, bottles, etc., for a period of five years.

Resolved: That consideration of said matter be deferred.

11.—Submitted and read a letter from the Canadian Fire Hose Co., offering to sell to the department, fire extinguishers, at \$12 each.

Laid on the table.

12.—The superintendent submitted to the Committee two reports called for at the last meeting, from Mr. P.-E. Maurice, veterinary surgeon of the department and from Mr. Edmond Gariépy, blacksmith of the department, stating that Mr. Henri Valiquette was not competent to fill the position of blacksmith for the Incineration department.

Filed of record.

Adjourned.

J. A. LEMAY,
Secretary.

WATER COMMITTEE

Report of adjourned meeting held on the 11 December.

Present, Ald. Clearihue, chairman, Marin, Dagenais, Turner, Roy, Lamoureux and Lévesque.

1.—The superintendent reported that, as requested, he had consulted the City Attorney in regard to the notifying of Mr. P. McGovern that the time for the completion of his contract had expired; and that the City Attorney advised, that the matter be reported to the Council.

Resolved: That a report be sent to the Council asking that the City Attorney be requested to legally notify Mr. McGovern that the time for the completion of his contract had expired.

2.—*Resolved:* To refund Messrs. Henry Birks & Co., and Henry Morgan & Co., the deposits made in connection with the placing of detector meters on the fire sprinkling systems in their buildings.

3.—Read a letter from C. W. Lindsay, Ltd., 512 Ste. Catherine West, asking that there building be supplied from the High Pressure System.

Resolved: To refer the matter to the superintendent for a report.

4.—Read a letter from the Guaranteed Pure Milk Co. asking for a reduction in the rate charged for water.

Resolved: That the secretary write them that no reduction can be granted as the rate is fixed by tariff.

5.—Read a letter from Mr. J. B. Baillargeon, asking that his horses be employed by the Department.

Resolved: That the superintendent give Mr. Baillargeon an opportunity of having some of his horses employed in the departments service.

6.—Read an extract from the minutes of the Road Committee, dated the 23rd October, and which was only re-

6.—Lu un extrait des minutes de la Commission de la Voirie, en date du 23 octobre, extrait qui n'a été reçu que le 9 décembre, demandant de poser des tuyaux dans une certaine rue afin de ne pas retarder le pavage par la pose de ces tuyaux.

Déposé sur le bureau.

7.—Le surintendant rapporte qu'une quantité d'eau considérable est dépensée par de grandes institutions pour éteindre le feu dans leur provision de charbon; et il demande s'il ne serait pas opportun de s'occuper de cette question.

Déposé sur le bureau.

8.—Lu un rapport du surintendant sur l'efficacité des fumivores récemment placés sur les chaudières à la station des pompes du bas niveau.

Attendu qu'il existe certains doutes sur les véritables propriétaires des appareils brevetés, il est

Résolu: De déposer ledit rapport sur le bureau.

9.—Lu un rapport du surintendant sur l'essai final de la pompe à vapeur de 12 millions de gallons à la station des pompes de bas niveau, informant la Commission que la pompe a répondu à toutes les conditions des devis et du contrat; et il recommande à la Ville de l'accepter; il déclare aussi que la Compagnie a droit au bonus de cinq mille dollars (\$5,000) mentionné à la clause quatre (4) du contrat, la pompe ayant répondu aux conditions de ladite clause.

Après quelque discussion, et sur l'avis de M. Archambault, avocat adjoint de la Ville, qui est appelé devant la Commission pour lui donner son opinion, il est décidé:

Vu le rapport du surintendant que l'épreuve finale de la pompe du bas niveau est satisfaisante, d'après les termes du contrat entre la "John McDougall Cal. Iron Works Co." et la Ville, et il est

Résolu: En conséquence, que la Cité mette en opération elle-même ladite pompe après en avoir donné avis à la Compagnie, sans préjudice aux recours que la Cité a droit d'exercer contre ladite Compagnie et aux procédures intentées contre elle et maintenant pendantes devant les tribunaux, le tout sujet à l'approbation des avocats de la Cité.

10.—Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu: Qu'une sous-commission, composée de M. le président, de MM. les échevins Roy, Dagenais et Lévesque, soit instituée pour se rencontrer et se consulter avec les représentants de la "John McDougall Cal. Iron Works Co." afin d'en arriver à un règlement des comptes entre la Compagnie et la Ville, avec prière de faire rapport à la Commission.

Ajournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 11 décembre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Bumbray et Ward.

1.—Soumis un protêt de la "Howard Smith Paper Co. Ltd." relativement à un raccordement de drain avec l'égout de la rue Coté.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville.

2.—Soumises des lettres de la "Ross Realty Land Co." MM. Pinsonneault, J.Z. Resther et St-Martin, au sujet de l'acquisition d'un terrain pour le nouveau clos de la division Nord.

Résolu: D'annexer lesdites lettres au rapport de la Commission de la Voirie maintenant devant la Commission des Finances.

3.—M. P.O. Lavallée, avocat adjoint du Département en Loi, se présente devant la Commission au sujet de l'opinion requise par ce département à l'effet d'empêcher la "Montreal Park & Island Ry Co." de jeter la neige provenant de sa voie sur la chaussée et les trottoirs dans les rues de la Cité.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un protêt soit signifié à la "Montreal Park & Is-

ceived on the 9th December, asking that pipes be laid in certain street, so that the paving may not be deferred because of pipe laying.

Laid on the table.

7.—The superintendent reported as that considerable water is being used by large corporations to put out fires in their coal dumps, and be asked if some action should not be taken in the matter.

Laid on table.

8.—Read a report from the superintendent on the efficiency of the smoke consumers, recently put in the boilers at the Low Level Pumping Station.

As some doubt exists as to the rightful owners of the patent apparatus, it was

Resolved: To lay the report on the table.

9.—Read a report from the superintendent on the final test of the new 12 million gallon steam pump at the Low Level Pumping Station, informing the Committee that the pump had fulfilled all the conditions of the specification and contract, and he recommended its acceptance by the City; also, that the Company were intitled to the five thousand dollar (\$5,000) bonus mentioned in clause four (4) of the contract, the pump having fulfilled the conditions of said clause.

After some discussion, and on the advice of Mr. Archambault, Joint City Attorney, who was called before the Committee for advice, it was decided:

That, in view of the superintendent's report, that the final test of the new pump is satisfactory, and in accordance with the terms of the specification and contract between the John McDougall Cal. Iron Works Co. and the City, be it.

Resolved: That the City take over the operation of the said pump after due notification to the Company without prejudice to any recourse or action that the City may take against the said Company or proceedings instituted against the Company and now pending before the Courts, the whole subject to the approval of the City Attorneys.

On motion of Ald. Lévesque, it was

Resolved: That a sub-committee, composed of the chairman, Ald. Roy, Dagenais and Lévesque, be appointed to meet and consult with the representatives of the John McDougall Cal. Iron Works Co. with a view of setting the accounts between the Company and the City and to report to the Committee.

Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 11th of December.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Bumbray and Ward.

1. Submitted a protest from the Howard Smith Paper Co. Ltd., anent a drain connection with the Côté street sewer.

Referred to the City surveyor.

2.—Submitted letters from the Ross Realty Land Co., Messrs Pinsonnault, J. Z. Resther and St. Martin, anent the purchase of a piece of land for a new yard in the Northern division.

Resolved: That the said letters be annexed to the Road Committee's report now before the Finance Committee.

3.—Mr. P. O. Lavallée, joint attorney of the Law Department, appeared before the Committee anent the opinion required by this department in order to prevent the Montreal Park & Island Ry Co., from throwing snow from its tracks on the roadway and sidewalks into the streets of the City.

Resolved: That a report be made to Council recommend-

land Railway Company" d'avoir à cesser sans délai de jeter la neige provenant de sa voie sur les terrains de la Cité de Montréal ou dans les rues de ladite Cité, et qu'à défaut par elle de ce faire, la Cité de Montréal exercera toutes procédures que de droit pour l'y contraindre, la tenant en même temps responsable de tous dommages déjà encourus ou à être encourus à raison de ce que ci-dessus, avec instructions aux notaires de la Cité de signifier ledit protêt après qu'il aura approuvé par les avocats de la Cité.

4.—L'inspecteur de la Ville soumet un rapport au sujet des deux soumissions reçues pour la fourniture de 24 charrues à neige.

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'adjudiquer la fourniture de 24 charrues à neige aux soumissionnaires suivants:

T. A. Morrison & Co.

12 machines reversibles en acier "Champion"	
à \$197 chaque.	\$2,364

Mussen Limited.

12 machines reversibles en acier "Austin" à	
\$198 chaque.	\$2,376

Le tout conformément à la formule de leurs soumissions, devis et conditions stipulées dans leurs soumissions en date du 10 décembre 1908.

Et, de plus, recommandant qu'un crédit de \$4,740 soit voté afin d'acheter les charrues ci-dessus mentionnées pour l'enlèvement de la neige sur les rues où circulent les tramways.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée mensuelle du 14 décembre.

Son Honneur le Maire Payette occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, Lévy, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Stearns N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Mercier, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Carter, Lamoureux Prud'homme and McKenna.

REQUETES, ETC.

1.—Des Syndics des Ecoles Protestantes de St-Henri, au sujet de la question de traverses à niveau.

2.—De la "Montreal Street Ry. Co.", au sujet de l'enlèvement de la neige.

3.—De la "Terminal Ry. Co.", au sujet de l'enlèvement de la neige.

4.—De M. John Morris, se plaignant de la "Montreal Street Ry. Co."

Renvoyées à la Commission de la Voirie.

5.—Du "Presbytery of Montreal", au sujet de la vente de l'opium.

Renvoyée à la Commission de Police.

6.—De la "Bell Telephone Co.", au sujet du raccordement du téléphone au nouvel édifice de la Banque des Cantons de l'Est.

Renvoyée à la Commission spéciale des Conduits souterrains.

7.—De M. T.-M. Taylor, au sujet de l'éclairage de la Ville.

8.—De M. le président de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, répondant à certaines questions qui lui ont été posées par M l'échevin Prud'homme, le 30 novembre dernier.

Déposées aux archives.

ing that a protest be served upon the Montreal Park and Island Ry Company stating it must cease without delay to throw snow coming from its tracks on property belonging to the City of Montreal or in the streets of said City, failing which, the City of Montreal shall take all the necessary legal proceedings to compel the Company so to do; at the same time holding the said Company responsible for all damages already incurred or to be incurred in connection with the above, with instructions to the City notaries to serve said protest after it has been submitted and approved by the City attorneys.

4.—The City surveyor submitted a report anent the two tenders received for the supply of 24 snow ploughs.

On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the supply of 24 snow ploughs be awarded to the following tenderers:

T. A. Morrison & Co.

12 Steel "Champion" reversible road machines,	
at \$197 each	2,364

Mussen Limited.

12 steel "Austin" reversible road machines,	
at \$198 each	2,376

all in accordance with the form of their tenders, specifications and conditions stipulated in their tenders dated the 10th of December 1908.

And, moreover, recommending that an appropriation of \$4,740 be voted to purchase the above mentioned ploughs for the removal of snow on the streets where cars are operated.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of monthly meeting held the 14th of December.

His Worship the Mayor Louis Payette, Esq, in the chair.

Present: Ald. L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, Lévy, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Stearns N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Mercier, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Carter, Lamoureux Prud'homme and McKenna.

PETITIONS, ETC.

1.—From Protestant School Trustees of St. Henry, anent the question of level crossings.

2.—From Montreal Street Ry. Co., anent the question of snow removal.

3.—From Montreal Terminal Ry. Co., anent the question of snow removal.

4.—From John Morris, complaining of the Montreal Street Ry. Co.

Referred to Road Committee.

5.—From the Presbytery of Montreal, anent the sale of opium.

Referred to Police Committee.

6.—From Bell Telephone Co., anent telephone connection to the new Eastern Townships Bank building.

Referred to Special Committee on Underground Conduits.

7.—From T. M. Taylor, concerning the lighting of the City.

8.—From chairman of the Fire & Light Committee, replying to certain questions put by Ald. Prud'homme on the 30th November last.

Filed of record.

9.—De M. Ferdinand Guérin, demandant qu'une accusation portée contre lui, ainsi que la décision de la Commission de Police sur cette accusation, fassent l'objet d'une enquête de la part d'une Commission spéciale.

Sur proposition de M. l'échevin MERCIER, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE, il est

Résolu: De renvoyer cette requête à une Commission spéciale composée de Son Honneur le Maire, de MM. les échevins L.-A. Lapointe, Larivière, Gallery, Leclaire, Laviolette, Ward et McKenna, avec mission d'étudier les faits se rattachant à cette affaire, d'examiner les témoins, si c'est nécessaire, et de présenter au Conseil un rapport dans le plus court délai possible.

10.—Sur proposition de M. l'échevin ROBINSON, appuyé par M. l'échevin WARD, il est, sur partage des voix,

Résolu: Que les articles 48 et 49 des règles du Conseil soient suspendues.

Et, sur proposition de M. l'échevin ROBINSON, appuyé par M. l'échevin WARD, il est

Résolu: Que tous les travaux en rapport avec le poste de police No 13 soient suspendus jusqu'à ce que toutes les circonstances qui se rapportent à l'achat de ladite propriété ainsi qu'au contrat passé pour la construction et pour l'exécution des travaux aient été soumises à une enquête minutieuse et complète; qu'une Commission spéciale soit et est par les présentes instituée avec pleins pouvoirs de s'enquérir de toutes les circonstances de l'achat de ladite propriété par la Ville et de la préparation des plans et devis et du contrat pour l'érection dudit édifice sur le terrain en question et au sujet des travaux exécutés d'après ces plans, avec pouvoir d'examiner les témoins sous serment dans cette cause; et que ladite Commission se compose de Son Honneur le Maire, de MM. les échevins L.-A. Lapointe, Lavallée, Roy, Carter, Bumbray et Robinson avec instructions de faire rapport au Conseil dans le plus court délai possible (MM. les échevins M. Martin et Mercier dissidents).

Son Honneur le Maire ayant laissé la Chambre du Conseil, M. l'échevin Ward, maire-suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

11.—De la "Montreal Light, Heat & Power Co.", répondant à la résolution adoptée par le Conseil, le 10 du courant, au sujet de l'éclairage des rues.

Sur proposition de M. l'échevin COUTURE, appuyé par M. l'échevin NAULT, il est

Résolu: Que ladite lettre reste sur le bureau et qu'une copie en soit transmise à tous les membres du Conseil afin qu'elle puisse être prise en considération lundi prochain.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLÉE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que tous les documents se rattachant aux récentes négociations qui ont eu lieu avec la "M. L. H. & P. Co." soient publiés dans le prochain numéro de la *Gazette Municipale*.

Sur proposition de M. l'échevin LAVIOLETTE, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

Résolu: Que le rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, en date du 13 novembre 1908, ainsi que la soumission de la "M. L. H. & P. Co.", en date du 14 décembre 1907, soient aussi publiés dans le prochain numéro de la *Gazette Municipale*.

12.—Quittance de la Ville en faveur de M. Domina Cusson.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLÉE, il est

Résolu: Que ledit acte soit approuvé et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient priés de le signer au nom de la Ville.

13.—Sur proposition de M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin LAVALLÉE, il est

Résolu: Que le Maire et les échevins offrent une réception publique, à l'hôtel de ville, à Leurs Excellences le Gouverneur Général et Lady Grey.

14.—Sur proposition de M. l'échevin WARD, appuyé par M. l'échevin L'ESPÉRANCE, il est

Résolu: Que le service de l'Aqueduc soit prié de préparer un état des rues ou parties de rues et des squares de la Ville qui ont besoin de nouvelles conduites d'eau avant d'être pavés d'une manière permanente.

"Et que le service de l'Aqueduc soit aussi requis de pré-

9.—From Ferdinand Guérin, asking that a certain accusation brought against him, as well as the decision of the Police Committee thereon, be inquired into by a Special Committee.

On motion of Ald. MERCIER, seconded by Ald. LEVESQUE, it was

Resolved: That said petition be referred to a Special Committee composed of His Worship the Mayor, Ald. L. A. Lapointe, Larivière, Gallery, Leclaire, Laviolette, Ward and McKenna to consider the facts connected therewith, examine witnesses if deemed necessary, and report to Council within the shortest possible delay.

10.—On motion of Ald. ROBINSON, seconded by Ald. WARD, it was on division

Resolved: That article 48 and 49 of the rules of Council be suspended.

And on motion of Ald. ROBINSON, seconded by Ald. WARD, it was,

Resolved: That all work connected with No 13 Police Station be suspended until all the circumstances connected with the purchase of the said property as well as with the contract for the building and the carrying out of the work done in connection therewith, shall be fully investigated and inquired into, that a special Committee be and is hereby appointed with full powers to inquire into all circumstances connected with the purchase of the aforesaid property by the City, and with the preparation of the plans, specifications and contract for the building to be erected thereon, and in respect to the work done thereunder, with the power to examine witnesses under oath in respect thereto, and that the said Committee consist of His Worship the Mayor, Ald. L. A. Lapointe, Lavallée, Roy, Carter, Bumbray and Robinson with instructions to report to this Council at the earliest possible date. (Ald. M. Martin and Mercier dissenting).

His Worship the Mayor having left the Council Chamber, Ald. Ward, Acting Mayor, took the chair.

11.—From Montreal Light, Heat & Power Co., replying to resolution adopted by Council on the 10th instant concerning the lighting of the streets.

On motion of Ald. COUTURE, seconded by Ald. NAULT, it was

Resolved: That said letter remain on the table, and that a copy thereof be immediately transmitted to all the members of the Council in order that the same may be considered next Monday.

On motion of Ald. LAVALLÉE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was also

Resolved: That all the documents in reference to recent negotiations with the Montreal Light, Heat & Power Co., be published in the next issue of the *Municipal Gazette*.

On motion of Ald. LAVIOLETTE, seconded by Ald. BUMBRAY, it was also

Resolved: That the report of the Fire and Light Committee, dated 13th November 1908, and the tender of the Montreal Light, Heat & Power Co., dated 14th December 1907, be also printed in the next issue of the *Municipal Gazette*.

12.—Quittance by the City to Domina Cusson.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLÉE, it was

Resolved: That said deed be approved of, and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same all behalf of the City.

13.—On motion of Ald. SADLER, seconded by Ald. LAVALLÉE, it was

Resolved: That the Mayor and Aldermen tender a public reception in the City Hall to their Excellencies the Governor General and Lady Grey.

14.—On motion of Ald. WARD, seconded by Ald. L'ESPÉRANCE, it was

Resolved: That the Water Department be requested to prepare a list of streets or part of streets and squares within the City that require new water mains before being permanently paved.

"And also that the Road Department be requested to

parer un état des rues ou parties de rues et des squares qui ont besoin de nouveaux égouts avant d'être pavés d'une manière permanente.

"Et aussi que le service de l'Aqueduc soit prié de demander à la "Montreal Light, Heat & Power Co." de fournir au service de la Voirie un état des rues et parties de rues et des squares dans lesquels elle se propose de placer de nouvelles conduites avant d'être pavés d'une manière permanente, le tout dans deux mois de cette date.

15.—M. l'échevin L'ESPÉRANCE, appuyé par M. l'échevin DAVID,

Propose: Que la Commission des Finances soit priée d'étudier la question de l'opportunité de voter la somme requise pour payer à la Compagnie "Montreal Water and Power" le prix de l'eau nécessaire pour que les pompiers puissent couvrir d'eau les patinoirs publics et gratuits dans les quartiers approvisionnés d'eau par ladite Compagnie, et de soumettre un rapport au Conseil à ce sujet dans le plus bref délai possible.

Renvoyée à la Commission des Finances.

AVIS DE MOTIONS.

16.—De M. l'échevin Proulx, à l'effet de réglementer la vente des journaux par les enfants.

17.—De M. l'échevin Proulx, à l'effet de réglementer la circulation à l'intersection des rues.

18.—De M. l'échevin M. Martin, pour la nomination d'une Commission Royale.

RAPPORTS.

19.—De la Commission des Finances, demandant un crédit de \$300 pour offrir une réception à Leurs Excellences le Gouverneur Général et Lady Grey.

20.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler certaines réclamations s'élevant à \$1,996.12.

21.—De la Commission des Finances, au sujet de la demande de certains journaliers concernant le paiement de leurs gages.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

22.—De la Commission des Finances, souscrivant, jusqu'à concurrence de \$7,000 seulement, au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$25,000 pour l'enlèvement de la neige.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

23.—De la Commission des Finances, souscrivant jusqu'à concurrence de \$4,728 seulement, au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$4,740 pour acheter 24 machines pour les chemins.

A ce sujet est soumise et lue une lettre de la "Mussens Limited", en date du 12 décembre 1908, lettre qui est déposée aux archives.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin SADLER,

Propose: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin WARD, propose en

Amendement: Que le rapport de la Commission des Finances soit amendé en adjugeant

à MM. T. A. Morrison & Co. 12 machines reversibles en acier "Champion", à \$197.00 chaque. \$2,364.00 et à Mussens Limited, 12 machines reversibles en acier "Austin", à \$197.00 chaque. . . . 2,364.00

et que ainsi amendé, le rapport de la Commission des Finances soit adopté.

Et un débat s'engageant, ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Larivière, Lévy, Dagenais, Robillard, Bumbray, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Ward, J.-B.-A. Martin, Séguin, Marin, Duquette, Guay, Roy, Mount, Carter, Prud'homme, McKenna—19.

Contre: L.-A. Lapointe, Clearihue, M. Martin, L'Espéran-

prepare a list of streets or part of streets and squares that require new sewers before being permanently paved;

"And also that the Road Department be instructed to request the Montreal Light, Heat and Power Co., to supply the Roads Department with a list of streets and part of streets and squares wherein they intend to put in new mains before being permanently paved.

The whole within two months from that date.

15.—Ald. L'ESPÉRANCE moved, seconded by Ald. DAVID,

"That the Finance Committee be requested to consider the question of voting a certain sum to pay the Montreal Water and Power Co., for the water required to flush the public rinks open gratuitously in the different wards supplied with water by said Company, and to report to Council in this connection within the shortest possible delay".

Referred to the Finance Committee.

MOTIONS.

16.—By Ald. Proulx, to regulate the sale of newspapers by children.

17.—By Ald. Proulx, to regulate traffic at the intersection of streets.

18.—By Ald. M. Martin, for the appointment of a Royal commission.

REPORTS.

19.—From Finance Committee, for an appropriation of \$300 to tender a reception to Their Excellencies the Governor General and Lady Grey.

20.—From Finance Committee, to settle certain claims amounting to \$1,996.12.

21.—From Finance Committee, anent the request of certain laborers concerning the payment of their wages.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

22.—From Finance Committee, concurring, but to the amount of \$7,000 only, in the report of the Road Committee for an appropriation of \$25,000 for snow removal.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

23.—From Finance Committee, concurring, but to the amount of \$4,728 only, in the report of the Road Committee for an appropriation of \$4,740 to purchase 24 road machines.

In this connection submitted and read a letter from Mussens Limited, dated December 12th, 1908, which was

Filed of record.

Ald. L. A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. SADLER,

"That said report of the Finance Committee be received and adopted."

Moved in amendment by Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. WARD:

"That the report of the Finance Committee be amended by awarding

To T. A. Morrison & Co., 12 steel "CHAMPION" Reversible Road Machines at \$197 each \$2,364
And to, Mussens Limited, 12 steel "AUSTIN" Reversible Road Machines at \$197 each 2,364

And that so amended, the report of the Finance Committee be received and adopted."

And a debate arising, said amendment being put, the Council divided:

Yea: Larivière, Lévy, Dagenais, Robillard, Bumbray, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, Marin, Duquette, Guay, Roy, Mount, Carter, Prud'homme and McKenna—19.

Nays: L. A. Lapointe Clearihue, M. Martin, L'Espéran-

rance, Turner, Sadler, Gallery, Lavallée, Mercier, Nault, Lévesque, David, Lamoureux—13.

M. l'échevin L.-A. Lapointe allègue que ledit amendement a été négatif aux termes de l'article 42 de la charte.

Le maire-suppléant déclare l'amendement affirmatifé, sauf approbation du Département en Loi.

M. l'échevin Lavallée demande que son dissenssment sur cette décision soit inscrit dans les minutes.

M. l'échevin L.-A. Lapointe demande que le point soulevé par lui soit soumis au Département en Loi afin d'avoir son opinion.

24.—De la Commission des Finances, souscrivant aux rapports de la Commission de la Voirie et du Bureau d'Hygiène pour la construction d'un égout dans la ruelle Bishop.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

25.—De la Commission des Finances, refusant de souscrire au rapport de la Commission de Police à l'effet d'exempter le capitaine du poste No 15 de payer la taxe d'eau.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLÉE, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

26.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage qui demande un crédit de \$1,000 pour payer l'assurance de l'ex-pompier Arnold Espie.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

27.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de l'Aqueduc qui demande l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$2,000

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

28.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de l'Hôtel de Ville qui demande un crédit de \$1,100 pour annonces.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin L'ESPÉRANCE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

29.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de protester la "Park & Island Ry Co."

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

30.—De la Commission de Police, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$6.33.

31.—De la Commission de Police, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$160.

32.—De la Commission de Police, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$25.

33.—De la Commission de Police, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$215.

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin CARTER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

34.—De la Commission de l'Aqueduc, au sujet du contrat de M. P. McGovern pour la nouvelle conduite.

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

35.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, demandant l'autorisation de couvrir d'eau les patinoires.

Sur proposition de M. l'échevin GALLERY, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

36.—De la Commission d'Incinération, demandant l'autorisation de vendre un certain cheval.

37.—De la Commission de l'Incinération, à l'effet d'opérer le virement de certains item de ses crédits.

Sur proposition de M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin ROY, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

ce, Turner, Sadler, Gallery, Lavallée, Mercier, Nault, Lévesque, David and Lamoureux—13.

Ald. L. A. Lapointe contended that said amendment had passed in the negative in view of article 42 of the Charter.

The acting Mayor declared the amendment adopted, but subject to the approval of the Law Department.

Ald. Lavallée asked that his dissent from this ruling be inscribed in the minutes.

Ald. L. A. Lapointe requested that the point raised by him be submitted to the Law Department for an opinion.

24.—From Finance Committee, concurring in the reports of the Road Committee and Board of Health for the construction of a sewer in Bishop lane.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

25.—From Finance Committee, declining to concur in a report of the Police Committee, to exempt captain of No. 15 Station from paying the Water tax.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLÉE, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

26.—From Finance Committee, concurring in the report of the Fire and Light Committee for an appropriation of \$1,000 to pay insurance to Ex-fireman Arnold Espie.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

27.—From Finance Committee, concurring in the report of the Water Committee to vary a sum of \$2,000.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. CLEARIHUE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

28.—From Finance Committee, concurring in the report of the City Hall Committee, for an appropriation of \$1,100 for advertising.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. L'ESPÉRANCE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

29.—From Road Committee, to protest the Park and Island Ry. Co.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

30.—From Police Committee, to vary a sum of \$6.33.

31.—From Police Committee, to vary a sum of \$160.

32.—From Police Committee, to vary a sum of \$25.

33.—From Police Committee, to vary a sum of \$215.

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. CARTER, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

34.—From Water Committee, ament the contract of Mr. F. McGovern for the new conduit.

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. DALENAIS, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

35.—From Fire and Light Committee, for authority to flood skating rinks.

On motion of Ald. GALLERY, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

36.—From Incineration Committee, for authority to sell a certain horse.

37.—From Incineration Committee, to vary certain items of their appropriation.

On motion of Ald. M. MARTIN, seconded by Ald. ROY, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

Sur proposition de M. l'échevin NAULT, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE.

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSSET,
Sous-greffier de la Ville.

COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

Compte rendu de l'assemblée du 16 décembre

Sont présents: MM. les échevins L'Espérance, président, Major, Lévy, Couture, Mount, Giroux et McKenna.

"GAZETTE MUNICIPALE"

1.—M. le président rapporte:

"Qu'il a été invité à assister et qu'il a assisté, hier au soir, le 15 du courant, à une séance de la Commission des Finances convoquée pour la discussion du budget et, notamment, pour l'étude des crédits requis par la Commission de l'Hôtel de Ville pour l'exercice 1909;

"Que la Commission des Finances—sur rapport verbal de son président attestant qu'il avait interrogé M. Chs.-E. Gagnon, et que ledit M. Gagnon lui avait déclaré pour voir faire à lui seul tout le travail de la *Gazette Municipale*—a décidé de biffer et a effectivement biffé, de la réquisition des crédits de la Commission de l'Hôtel de Ville, "le nom du directeur de la *Gazette Municipale* et secrétaire de la Commission de l'Hôtel de Ville ainsi que le chiffre du salaire attaché à cette position, et que la Commission des Finances a nommé M. Chs.-E. Gagnon traducteur chargé de la préparation de la *Gazette Municipale* et secrétaire de la Commission de l'Hôtel de Ville, le tout sans avoir aucunement consulté la Commission de l'Hôtel de Ville ou demandé son avis;

"Qu'il a vivement protesté devant la Commission des Finances, au nom de la Commission de l'Hôtel de Ville, contre l'ingérence de la Commission des Finances dans l'administration des affaires de la Commission de l'Hôtel de Ville".

La Commission prie M. Chs.-E. Gagnon, traducteur de la *Gazette Municipale*, de répondre aux questions suivantes:

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: D'insérer dans le procès-verbal de cette assemblée les réponses de M. Chs.-E. Gagnon.

Interrogé par M. le président.

Question—Quelles sont vos occupations à la *Gazette Municipale*?

Réponse—Mes occupations sont celles de traducteur.

Q.—Votre directeur, M. de Montigny, fait-il de la traduction, lui aussi?

R.—Oui, quand le travail presse.

Q.—La préparation de chaque numéro de la *Gazette Municipale* consiste-t-elle seulement en ce travail de traduction?

R.—Non. Elle consiste aussi à chercher les matières qui doivent être insérées dans chaque numéro; à préparer ces matières pour l'impression; à comparer la traduction française ou anglaise avec le texte original; à corriger les épreuves et les revises; à faire la mise en pages; à vérifier une dernière fois la traduction en pages.

Q.—N'est-il pas vrai que cette mise au point et cette vérification est la partie la plus difficile et la plus importante de la préparation de la *Gazette Municipale*?

R.—Oui, c'est la partie la plus délicate et parfois la plus difficile; mais le travail de traduction est ordinairement le plus long et très difficile aussi, souvent.

Q.—Qui fait ce travail de mise au point et de vérification des traductions?

R.—Le directeur, M. de Montigny.

Q.—Le directeur s'occupe-t-il aussi de la mise au point, de la vérification des matières, des épreuves, des revises et des pages anglaises?

On motion of Ald. NAULT, seconded by Ald. LEVESQUE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSSET,
Asst. City Clerk.

CITY HALL COMMITTEE

Report of meeting held the 16th of December.

Present: Ald. L'Espérance, chairman, Major, Lévy, Couture, Mount, Giroux and McKenna.

"MUNICIPAL GAZETTE"

1.—The chairman reported:

"That he had been invited to attend and did attend, yesterday evening, the 15th instant, a meeting of the Finance Committee convened for the discussion of the budget, and, among other things, for the consideration of appropriations required by the City Hall Committee for 1909;

"That the Finance Committee—on a verbal report of their chairman attesting that he had questioned Mr. Chs.-E. Gagnon, and that the said Mr. Gagnon had stated that he could do alone all the work connected with the publishing of the *Municipal Gazette*—had decided to strike out and effectively did strike out, from the appropriations required by the City Hall Committee, the name of the editor of the *Municipal Gazette* and secretary of the City Hall Committee, as well as the salary attached to the said position, and that the Finance Committee had appointed Mr. Chs. E. Gagnon, translator to publish the *Municipal Gazette* and to act as secretary of the City Hall Committee, the whole without having in any way consulted the City Hall Committee or sought their advice in the matter;

"That he had firmly protested before the Finance Committee, on behalf of the City Hall Committee, against the interference of the Finance Committee in the management of the City Hall Committee's affairs."

The Committee then asked Mr. Chs. E. Gagnon, translator of the *Municipal Gazette*, to answer the following questions:

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That Mr. Chs. E. Gagnon's answers be inserted in the minutes of this meeting.

Interrogated by the chairman.

Question.—What are your occupations on the *Municipal Gazette*?

Answer.—My occupations are those of translator.

Q.—Does your editor, Mr. de Montigny, do translating work also?

R.—Yes, when work is pressing.

Q.—Does the preparing of each issue of the *Municipal Gazette* consist only in this translating work?

R.—No. It consist also in the collecting of matters to be inserted in each issue; to prepare said matter for the printing; to compare the French and English translation with the original text; to correct proofs and revises; to set in pages; to finally verify the translation in the pages.

Q.—Is it not a fact that the setting and verifying is the most difficult and the most important part in preparing the *Municipal Gazette*?

R.—Yes, it is the most delicate and sometimes the most difficult; but the translation is ordinarily the longest work, and it is often also very difficult.

Q.—Who works upon the setting and verifying translations?

R.—The editor, Mr. de Montigny.

Q.—Does the editor also work upon the setting, verifying of matters, proofs, revises and pages in English?

R.—Oui, toujours.

Q.—Pouvez-vous faire, à vous seul, ces différents travaux se rattachant à la préparation de la *Gazette Municipale*?

R.—Non, je n'en aurais pas le temps, à moi seul.

Q.—Avez-vous déclaré à la Commission des Finances que vous pourriez faire, à vous seul, tous ces travaux se rattachant à la préparation de la *Gazette Municipale* de chaque semaine?

R.—Non.

Interrogé par M. l'échevin McKenna.

Q.—Dites-vous que vous ne pouvez pas faire la traduction requise à la *Gazette Municipale*?

R.—Non. Je ne prétends pas faire de littérature anglaise; mais je réponds de traduire correctement les matières officielles destinées à la *Gazette Municipale*, comme Mr. Clifford Smith en a d'ailleurs témoigné à la Commission des Finances lorsque cette Commission m'a nommé traducteur à la *Gazette Municipale*.

Il est alors

Résolu: Que la Commission de l'Hôtel de Ville proteste unanimement, et de toutes ses forces, contre la décision prise par la Commission des Finances pour réformer le personnel de la *Gazette Municipale*; contre cette ingérence de la Commission des Finances dans l'administration de la *Gazette Municipale* qui a été confiée à la Commission de l'Hôtel de Ville par résolution du Conseil en date du 4 mars 1907; contre l'ilégalité de cette mesure prise par la Commission des Finances en contravention avec les articles 40 et 42 de la Charte, et avec la clause 111 des *Règles du Conseil*.

Il est aussi

Résolu: De présenter au Conseil, à sa séance de demain, un rapport relatant le rapport verbal du président de cette Commission, rapportant l'interrogatoire de M. Chs. E. Gagnon ainsi que la résolution que vient d'adopter cette Commission; et de recommander au Conseil qu'instructions soient données à la Commission des Finances de rester dans les limites de ses attributions et de se conformer aux exigences de la Charte et des *Règles du Conseil*, et de laisser à la Commission de l'Hôtel de Ville l'administration du département que lui a confié le Conseil par résolution en date du 4 mars 1907, qui n'a pas été abrogée.

2.—Soumis et lu un extrait des minutes du Conseil (7 décembre) référant à cette Commission un rapport de la Commission des Finances au sujet de la publication des procès-verbaux dans la *Gazette Municipale*.

A ce sujet est aussi soumis et lu un rapport du directeur de la *Gazette Municipale* demandant une enquête sur la rédaction de la *Gazette Municipale*.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Qu'une sous-commission, composée de M. le président et de MM. les échevins McKenna, Mount et Giroux, soit instituée pour s'enquérir des griefs dirigés contre la rédaction de la *Gazette Municipale* et pour faire rapport à cette Commission.

HÔTEL DE VILLE

3.—Soumis et lu un rapport du surintendant de l'Hôtel de Ville recommandant certaines réparations à l'intérieur de l'hôtel de ville, au montant de \$5,108.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$5,108 pour exécuter les réparations susdites.

4.—Sur proposition de M. l'échevin Couture, il est

Résolu: De prier le chef de Police de proposer deux agents au maintien de l'ordre dans le grand corridor du rez-de-chaussée, surtout à l'heure des séances de la Cour du Recorder.

5.—Soumis et lu un extrait des minutes de la Commission d'Hygiène et de Statistiques (5 décembre), demandant une chaise pour le commis proposé aux avis.

Référez à la sous-commission de l'Hôtel de Ville.

IMPRESSIONS ET PAPETERIE

6.—Sur proposition de M. l'échevin Lévy, il est

Résolu: De prier le commis des Impressions et de la Papeterie de préparer, pour la prochaine assemblée, un rapport indiquant où en est rendue la réimpression de la charte, ainsi que l'impression des divers rapports annuels,

R.—Yes, always.

Q.—Can you, alone, do these different works pertaining to the preparation of the *Municipal Gazette* of each week?

A.—No, I would not have time, if I was alone.

Q.—Did you declare to the Finance Committee that you could do, alone, all the work connected with the preparing of the *Municipal Gazette*, each week?

A.—No.

Interrogated by Ald. McKenna.

Q.—Do you state that you cannot do the required translation for the *Municipal Gazette*?

A.—No. I do not pretend to make English literature; but I can translate correctly official matters destined to go in the *Municipal Gazette*, as Mr. Clifford Smith testified to the Finance Committee when the said Committee appointed me translator of the *Municipal Gazette*.

It was then

Resolved: That the City Hall Committee do unanimously and absolutely protest against the decision taken by the Finance Committee to remodel the staff of the *Municipal Gazette*; against the interference of the Finance Committee in the management of the *Municipal Gazette* which was entrusted to the City Hall Committee by resolution of Council, dated the 4th of March 1907; also against the illegality of the measure taken by the Finance Committee infringing articles 40 and 42 of the Charter, and clause 111 of the *Rules of Council*.

It was also

Resolved: That a report be made to Council, at to-morrow's meeting, relating the verbal report of the chairman of this Committee; Mr. Chs. E. Gagnon's interrogatory, and also the resolution which has just been adopted by this Committee; and to recommend Council that instructions be given to the Finance Committee to remain within the limits of their powers and to comply with the provisions of the Charter and of the *Rules of Council*, and to leave with the City Hall Committee the management of the department which they have been entrusted by a resolution dated the 4th of March 1907, which has not been repealed.

2.—Submitted and read an extract from the minutes of Council (7th December) referring to this Committee a report of the Finance Committee anent the publishing of minutes in the *Municipal Gazette*.

In this connection, submitted and read a report from the editor of the *Municipal Gazette* asking for an investigation on the editing of the *Municipal Gazette*.

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That a sub-committee, composed of the chairman and of Ald. McKenna, Mount and Giroux, be appointed to investigate the complaints made against the editing of the *Municipal Gazette* and report to this Committee.

CITY HALL

3.—Submitted and read a report from the City Hall superintendent recommending certain repairs to be made inside of the City Hall, to the amount of \$5,108.

Resolved: That a report be made to Council asking for an appropriation of \$5,108 for the said repairs.

4.—On motion of Ald. Couture, it was

Resolved: That the chief of Police be asked to place two constables to maintain order in the large corridor of the ground floor, especially when the sittings of the Recorder's Court are going on.

5.—Submitted and read an extract from the minutes of the Hygiene and Statistics Committee (December 5th), asking for a chair for the notice clerk.

Referred to the City Hall sub-committee.

PRINTING AND STATIONERY.

6.—On motion of Ald. Lévy, it was

Resolved: That the Printing and Stationery clerk be asked to prepare, for the next meeting, a report showing what stage has the reprinting of the Charter and the printing of the various annual reports reached, showing

et indiquant aussi quelles Commissions sont en retard dans la préparation de la copie de leurs rapports annuels.

7.—Etant de nouveau soulevée la question de la publication des annonces de la Ville dans les journaux du dimanche,

Le secrétaire rapporte qu'il a communiqué au Département en Loi la résolution adoptée par cette Commission, à sa séance du 2 du courant, pour demander aux avocats de la Ville la teneur de l'opinion qu'ils ont verbalement donnée au greffier de la Ville à ce sujet, et que la réponse du Département en Loi n'est pas encore venue.

Résolu: De réitérer, auprès du Département en Loi, la demande que cette Commission lui a faite, en date du 2 décembre courant.

8.—Soumis et lu un extrait des minutes de la Commission d'Hygiène et de Statistiques (5 décembre) demandant deux dictionnaires pour le surintendant de la Police sanitaire.

Renvoyé à la sous-commission de la Papeterie et des Impressions.

BIBLIOTHÈQUE TECHNIQUE

9.—Soumise et lue une lettre de M. L. Revel, offrant à vendre un ouvrage dont il est l'auteur.

Référée à la sous-commission de la Bibliothèque.

10.—Soumise et lue une lettre de M. E.-Z. Massicotte, demandant d'être réinstallé dans sa position de bibliothécaire de la bibliothèque de Sainte-Cunégonde.

Déposée sur le bureau.

Ajournement.

L. de MONTIGNY,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE SPECIALE DU 21 DECEMBRE

ORDRE DU JOUR

1. *Finances.*—Soumettant liste des crédits pour 1909.

REGLEMENTS

2. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour obtenir l'autorisation de contracter certains emprunts. (Lapointe L.-A.) (16 novembre).
3. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No 260 *re* édifices. (Leclaire.) (2 mars—imprimé).
4. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant les édifices sur certaines rues. (Yates). (23 Mars.)
5. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260 *re* édifices. (Yates). (29 juin).
6. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260 *re* édifices. (Sadler). (21 septembre—imprimé).
7. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260 *re* édifices. (Yates). (12 octobre).
8. 2me et 3me lectures d'un règlement au sujet de la construction des édifices dans le quartier Mount Royal. (McKenna). (15 juin—imprimé).

RAPPORTS

9. *Voirie.*—Pour effacer la ligne homologuée du côté Est de la rue Saint Jean-Baptiste. (23 novembre).
10. *Incendies et Eclairage.*—Pour faire une offre à la compagnie "M. L. H. & P." pour l'éclairage des rues. (16 novembre).

REGLEMENT

11. 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'établir une bibliothèque publique. (Mercier.) (21 fév.—imprimé.)

AVIS DE MOTION

12. *Ward.*—Pour abroger résolution *re* gages et heures de travail des journaliers. (27 avril).

also what Committees are late in preparing the copy of their annual reports.

7.—The question of publishing the City's advertisements in the Sunday papers being once more brought up,

The secretary reported that he had sent to the Law Department the resolution adopted by this Committee at their sitting of the 2nd instant, asking the City attorneys to write the verbal opinion they had given to the City clerk in this connection, but that the answer of the Law Department had not yet come to hand.

Resolved: To reiterate to the Law Department the demand made by this Committee, dated the 2nd of December instant.

8.—Submitted and read an extract from the minutes of the Hygiene and Statistics Committee (5th December), asking for two dictionaries for the superintendent of the sanitary Police.

Referred to the sub-committee on Printing and Stationery.

TECHNICAL LIBRARY.

9.—Submitted and read a letter from Mr. L. Revel offering to sell a work of which he is the author.

Referred to the sub-committee *re* library.

10.—Submitted and read a letter from Mr. E. Z. Massicotte, asking to be reinstated in his position as librarian of the Ste. Cunégonde library.

Laid on the table.

Adjourned.

L. de MONTIGNY,
Secretary.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 21st DECEMBER

ORDER OF THE DAY.

1.—*Finance.*—On the appropriations for 1909.

BY-LAWS

2. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for authority to issue certain loans. (Lapointe, L. A.) (16th November.)
3. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260 *re* buildings. (Leclaire). (2nd March.—printed).
4. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law concerning buildings on certain streets. (Yates.) (23rd March.)
5. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260 *re* buildings. (Yates). (29th June.)
6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260 *re* buildings. (Sadler). (21st September—printed).
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law to amend by-law No. 260 *re* buildings. (Yates). (12th October.)
8. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* construction of buildings in Mount Royal Ward. (McKenna). (15th June—printed.)

REPORTS

9. *Road.*—To erase homologated line on East side of St. Jean Baptiste street. (23rd November).

10. *Fire and Light.*—To make and offer to the M. L. H. & P. Co. for the lighting of streets. (16th November.)

BY-LAW

11. 2nd and 3rd reading of a by-law for the establishment of a public library. (Mercier.) (21st Feb.—printed.)

NOTICE OF MOTION

12. *Ward.*—To repeal resolution *re* wages and working hours of laborers. (27th April.)

REGLEMENTS

13. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement au sujet de l'enlèvement de la neige, etc., par la Compagnie des Tramways. (L.-A. Lapointe). (23 mars).
14. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant et codifiant les règlements relatifs à l'hygiène. (Dagenais). (9 mars).
15. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 210 concernant la Cie des Tramways. (Sadler). (30 mars).
16. 2ème et 3ème lectures d'un règlement codifiant les différents règlements *re taxes*. (L.-A. Lapointe). (13 avril—imprimé).
17. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 370 *re circulation des voitures dans certaines rues*. (Lévy). (21 avril).
18. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 129 *re abattoirs*. (Lévy). (11 mai—imprimé).
19. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie de télégraphe "Northern Commercial" de poser des câbles dans les rues. (Larivière). (1er juin).
20. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No. 270. (Nault). (8 juin).

RAPPORT

21. *Incendies et Eclairage.*—Pour permettre à la "Saraguay Electric Light Co." de fournir l'électricité. (6 juillet).

REGLEMENTS

22. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No. 343 *re poteaux*. (Larivière). (22 juin).
23. 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No. 370 *re circulation des voitures dans certaines rues*. (Proulx). (22 juin—imprimé).

AVIS DE MOTIONS

24. *Larivière*—Pour permettre à la Cie de publication de *La Patrie* de fournir l'électricité. (21 septembre).
25. *Nault*—Pour exproprier le matériel de la Cie "M. L. H. & P." servant à la production et à la distribution du gaz. (12 octobre).
26. *Lavallée*—Pour annexer la municipalité de DeLorimier. (12 Octobre.)

RAPPORT

27. *Incendies et Eclairage.*—Pour permettre à M. A. Plamondon d'établir une forge au No. 34 rue Préfontaine. (12 octobre).

REGLEMENTS

28. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re bruit causé par les locomotives*. (Nault). (6 juillet).
29. 2me et 3me lectures d'un règlement prohibant le colportage. (L. A. Lapointe). (29 Juin—imprimé).
30. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270 concernant la voirie. (Gadbois) (29 juin).
31. 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 304 *re inspection des aliments*. (Lamoureux.) (21 Septembre—imprimé).

AVIS DE MOTIONS

32. *Prud'homme*.—Au sujet de la Cie du chemin de fer de Parc & de l'Ile. (2 novembre).
33. *Dagenais*.—Pour permettre à la Cie des tramways de transporter des marchandises. (10 novembre).
34. *Martin M.*—Pour donner certaines instructions à la Commission spéciale *re pain*. (10 novembre).
35. *Ward*.—Pour offrir à la Cie des tramways de se charger de l'enlèvement de la moitié de la neige. (10 novembre).
36. *Martin M.*—Pour établir un système d'assurance mutuelle. (10 novembre).
37. *Leclaire*.—Pour dénommer le bain public dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. (30 novembre).

BY-LAWS

13. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law anent removal of snow, etc., by Montreal St Ry. Co. (L. A. Lapointe.) (23rd March.)
14. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend and codify the by-laws concerning health. (Dagenais.) (9th March.)
15. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No 210 *re* Montreal St. Ry. Co. (Sadler.) (30th March.)
16. 2nd and 3rd reading of a by-law to codify the different by-laws *re taxes*. (L. A. Lapointe.) (13th April—printed.)
17. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 370 *re* vehicles in certain streets. (Lévy.) (21st April.)
18. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 129 *re* abattoirs. (Lévy.) (11th May—printed.)
19. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the Northern Commercial Telegraph Co. to lay cables in streets. (Larivière.) (1st June.)
20. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270 *re* vehicles in certain streets. (Nault.) (8th June.)

REPORT

21. *Fire and Light.*—To allow the Saraguay Electric Light Coy, to supply electricity. (6th July.)

BY-LAWS

22. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law to amend by-law No. 343 *re poles*. (Larivière.) (22nd June.)
23. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 370 *re* vehicles in certain streets. (Proulx) (22nd June—printed.)

NOTICES OF MOTION

24. *Larivière*.—To allow La Patrie Publishing Co. to supply electricity. (21st September.)
25. *Nault*.—To expropriate the gas plant of the M. L. H. & P. Co. (12th October.)
26. *Lavallée*.—To annex the Municipality of DeLorimier. (12th October).

REPORT

27. *Fire and Light.*—To allow Mr. A. Plamondon to erect a forge at No. 34 Préfontaine Street. (12th October.)

BY-LAWS

28. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re noise caused by railway engines*. (Nault.) (6th July.)
29. 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit peddling. (L. A. Lapointe). (29th June.—printed.)
30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270 *re streets*. (Gadbois.) (29th June.)
31. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 304 *re inspection of food*. (Lamoureux.) (21st September.—printed.)

NOTICES OF MOTION

32. *Prud'homme*.—Anent the Park & Island Railway Co. (2nd November).
33. *Dagenais*.—To allow the M. S. Ry Co. to carry freight. (10th November.)
34. *Martin M.*—To instruct the Special Committee *re bread*. (10th November).
35. *Ward*.—To offer M. S. Ry Co. to undertake one-half the removal of snow. (10th November).
36. *Martin M.*—To establish a mutual insurance. (10th November).
37. *Leclaire*.—To name the public bath in St. Jean Baptiste ward. (30th November).

38. *Lapointe L.-A.*—Pour accorder à la "Merchants Cotton Co." la permission d'établir une passerelle. (30 novembre).
39. *Roy.*—Pour accorder à la Cie des tramways la permission de faire circuler certains chars. (30 novembre).

REGLEMENTS

40. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340 *re industries dangereuses*. (Yates). (12 octobre).
41. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la "Merchants Cotton Co." d'établir une passerelle. (Guay). (2 novembre).
42. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 296 *re marchés*. (Lamoureux). (2 novembre).
43. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement, amendant le règlement No. 376 *re Cie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud*. (Ward). (10 novembre).
44. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 362 *re taxes, etc.* (Robinson). (16 novembre).
45. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la "Electric Service Co." de fournir l'électricité. (Lévesque). (16 novembre).
46. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement constituant une Commission Consultative. (Larivière). (16 novembre).

RAPPORT

47. *Hygiène et Statistiques.*—Re établissement d'une morgue

MOTIONS

48. *Proulx.*—Pour réglementer la vente des journaux par les enfants. (14 décembre).
49. *Proulx.*—Pour réglementer la circulation à l'intersection des rues. (14 décembre).
50. *Martin M.*—Pour la nomination d'une Commission Royale. (14 décembre).

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

**Expropriations Annuelles de 1908****Avis aux Contribuables**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles de contribution foncière spéciale pour l'élargissement des rues suivantes:

Anne, vis-à-vis le lot 1693, quartier Ste-Anne.

Butler, vis-à-vis le lot 3291, quartier St-Gabriel.

St-Charles-Borromée, vis-à-vis le lot 627, quartier St-Laurent.

St-Denis, vis-à-vis le lot 209-19 pt. 20, quartier St-Denis.

St-Denis, vis-à-vis le lot 209 pt 20, quartier St-Denis.

St-Denis, vis-à-vis le lot 209 pt 5, quartier St-Denis.

St-Denis, vis-à-vis le lot 209-7-2, quartier St-Denis.

St-Denis, vis-à-vis le lot 209-7-3, quartier St-Denis.

St-Denis, vis-à-vis le lot 209-22, quartier St-Denis.

Ste-Emélie, vis-à-vis le lot 2011, quartier St-Henri.

Fullum, vis-à-vis le lot 1461-20, quartier Ste-Marie.

Fullum, vis-à-vis le lot 1461-21, quartier Ste-Marie.

St-Georges, vis-à-vis le lot 465, quartier St-Laurent.

Ste-Marguerite, vis-à-vis le lot 1520, quartier St-Henri.

Avenue Mont-Royal, vis-à-vis le lot 14-12, quartier St-Jean-Baptiste.

Place Phillips, vis-à-vis le lot 1163, quartier St-Antoine.

sont complétées et sont maintenant déposés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont,

38. *Lapointe L. A.*—To allow the Merchants Cotton Co. to construct a bridge. (30th November).
39. *Roy.*—To allow the M. S Ry Co. to operate certain cars. (30th November).

BY LAWS

40. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340 *re dangerous industries*. (Yates). (12th October).
41. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the Merchants Cotton Co. to construct a bridge. (Guay) (2nd November).
42. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 296 *re markets*. (Lamoureux). (2nd November).
43. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 376 *re Montreal & Southern Counties Ry Co.* (Ward). (10th November).
44. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law No. 362 *re taxes etc.* (Robinson.) (16th November).
45. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the Electric Service Co. to supply electricity. (Lévesque.) (16th November.)
46. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for the appointment of an Advisory Board. (Larivière.) (16th November.)

REPORT

47. *Hygiene and Statistics.*—Re establishment of a morgue.

MOTIONS

48. *Proulx.*—To regulate the sale of newspapers by children. (14th December.)
49. *Proulx.*—To regulate traffic at the intersection of streets. (14th December.)
50. *Martin M.*—For the appointment of a royal commission. (14th December.)

L. O. DAVID,
City Clerk.

**Annual Expropriations of 1908.****Notice to Ratepayers.**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the rolls of special assessment for the widening of the following streets:

Anne, opposite lot 1693, St. Ann's ward.

Butler, opposite lot 3291, St. Gabriel ward.

St. Charles Borromée, opposite lot 627, St. Lawrence ward.

St. Denis, opposite lot 209-19 pt. 20, St. Denis ward.

St. Denis, opposite lot 209 pt. 20, St. Denis ward.

St. Denis, opposite lot 209 pt. 5, St. Denis ward.

St. Denis, opposite lot 209-7-2, St. Denis ward.

St. Denis, opposite lot 209-7-3, St. Denis ward.

St. Denis, opposite lot 209-22, St. Denis ward.

Ste. Emélie, opposite lot 2011, St. Henry ward.

Fullum, opposite lot 1461-20, St. Mary's ward.

Fullum, opposite lot 1461-21, St. Mary's ward.

St. George, opposite lot 465, St. Lawrence ward.

Ste. Marguerite, opposite lot 1520, St. Henry ward.

Mount Royal avenue, opposite lot 14-12, St. Jean-Bte. ward.

Philips Place, opposite lot 1163, St. Antoine ward.

are completed and are now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are required to pay

par les présentes, sommées d'en payer le montant au sous-signé à son bureau dans les trente jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Tresorier de la Cite.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE.
Montréal, 14 décembre, 1908.

the amount thereof to the undersigned at his said office, within thirty days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montréal, 14 December, 1908.



RECEPTION.

Le Maire et les échevins de la Cité de Montréal donnent une réception à l'hôtel de ville, de neuf heures à dix heures du soir, MARDI, le 22 décembre courant en l'honneur de Leurs Excellences le Gouverneur Général et Lady Grey.

Les citoyens en général sont cordialement invités à y assister.

Leurs Excellences occuperont la salle du Conseil, et tous les citoyens qui désirent leur être présentés devront se pourvoir d'une carte de visite qu'ils devront remettre à l'aide-de-camp avant d'être présentés.

Les citoyens sont instamment priés de quitter la salle du Conseil après avoir été présentés, afin d'éviter l'embûche et la confusion.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cite.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 16 décembre 1908.



RECEPTION.

The Mayor and Aldermen of the City of Montreal will hold a reception in the City Hall, from nine to ten o'clock on the evening of TUESDAY, the 22nd December instant, in honor of Their Excellencies the Governor General and Lady Grey.

The citizens generally are cordially invited to attend.

Their Excellencies will occupy the Council Chamber and all citizens who desire to be presented must provide themselves with visiting cards to be handed to the A. D. C. immediately before being presented.

The citizens are earnestly requested to leave the Council Chamber after presentation in order to avoid crowding and confusion.

L.-O. DAVID,
City Clerk.

CITY HALL.

Montreal, 16th December 1908.



Avis Public

Révision des Listes Electorales

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les listes électorales pour les divers quartiers de la Cité de Montréal ont été remises au soussigné et que, dans 15 jours de cette date, tout électeur, dans tout quartier, pourra donner avis, par écrit, au soussigné, qu'il s'adressera au recréditeur de la Cité pour faire amender la liste des électeurs pour tout quartier, soit en y ajoutant les noms des personnes omises ou en biffant les noms de personnes inscrites à tort. Cet avis doit spécifier les qualités des personnes dont on veut faire ajouter les noms et les causes d'inhabitabilité des personnes dont on veut faire biffer les noms, et doit être signifié, à la diligence du requérant, le ou avant le 7ème jour de janvier 1909, à toute personne dont on veut faire biffer le nom des listes électorales, par lettre chargée transmise à l'adresse mentionnée sur la liste.

Et avis public est par les présentes donné que le recréditeur de la Cité de Montréal siégera vendredi, le 8ème jour de janvier prochain, 1909, à deux heures et demie p.m. dans la salle d'audience de la Cour du recréditeur, à l'hôtel de ville, dans le but de prendre en considération telles demandes ou plaintes, relativement auxdites listes électorales, qui auront été faites suivant la loi.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cite.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE.
Montréal, 18 décembre 1908.



Public Notice

Revision of Voters' Lists

PUBLIC NOTICE is hereby given that the electors' lists for the several wards of the City of Montreal have been delivered to the undersigned, and that within 15 days from the date hereof, any elector, in any ward, may give notice, in writing, to the undersigned, that he will apply to the Recréditeur of the City to have the lists of electors for any ward amended, either by the addition thereto of names of persons omitted, or by striking therefrom the names of persons improperly inserted. Such notice must specify the qualifications of the persons whose names are sought to be added, and the causes of disqualification of those sought to be struck off, and must be served at the diligence of the applicant on or before the 7th day of January 1909, upon every person whose name is sought to be struck from the electoral lists, by registered letter sent to the address mentioned on said lists.

And public notice is hereby given that the Recréditeur of the City of Montreal will sit on Friday, the 8th day of January next (1909) at 2.30 o'clock p.m., in the Court Room of the Recréditeur's Court, City Hall, for the purpose of considering such applications or complaints, in respect of said elector's lists, as may be, according to law.

L.-O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, Dec. 18th 1908.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS—TRANSFERS OF PROPERTIES

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistrement Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue—Area.	Rue Street.	Genre.—a—Descript.	Prix Price.
Hochelaga...	151701	7 déc. 1908	1 déc. 1908	J. P. Theriault . . .	T. H. Vannaltan . . .	29-429 . . .	2750	Coin Ontario & Davidson . . .	B	\$4500 00
St. J. Bte...	151711	7 " " 3 oct. "	A. Lamy . . .	La Cie Arsène Lamy . . .	15-502, 503 & 504 . . .	7500	830 St. Denis & 296 Duluth . . .	B	1 00 & consid.	
" . . .	151715	7 " " 24 nov. "	H. Lauzon, jr. . .	J. Barnes . . .	114 . . .	2800	852 et 854 Cadieux . . .	B	1850 00	
St. Denis..	151716	7 " " 4 déc. "	J. H. A. Bohémier . . .	J. Aubain dit St. Louis . . .	1 S. E. 8-579 . . .	2500	Huntly . . .	B	2400 00	
" . . .	151717	7 " " 10 ct. "	A. Hogue . . .	E. Sauvageau . . .	325-247 & 247A . . .	3527	Gilford . . .	L	1500 00	
Mont-Royal	151729	7 " " 4 déc. "	J. Rollin . . .	V. Morin . . .	28-340 341, 342, 28-323-14, 15 & 16 . . .	8755	6 Maplewood . . .	L	8755 00	
St. Henri...	151738	7 " " 26 nov. "	J. Lecavalier . . .	Dme A. Cousineau . . .	P. N. E. 1913-86 . . .	3167	209 et 211 St. Ambroise . . .	B	1800 00	
Duvernay...	151739	7 " " 18 oct. "	B. Gariépy . . .	J. E. Gariépy . . .	10-123, 1207-77 . . .	2256	896 et 898 St. André . . .	B	200 00 & droits.	
St. Denis...	151740	7 " " 27 "	S. D. Vallières . . .	J. Demers . . .	339-516 . . .	3900	Coin Papineau & Laurier . . .	L	1500 00	
" . . .	151741	7 " " 27 "	" . . .	J. R. Dagenais . . .	339-482 . . .	2190	Ave Laurier . . .	L	700 00	
" . . .	151742	7 " " 11 nov. "	Dlle R. Tremblay . . .	Dme A. Clément . . .	162-43 . . .	1650	1297 et 1299 Berri . . .	B	3300 00	
" . . .	151745	7 " " 21 "	L. J. A. Péroquin . . .	J. A. St. Julien . . .	339-329 . . .	2500	Mont-Royal . . .	L	Transp. de droits.	
" . . .	151746	9 " " 1 déc. "	J. Blais . . .	C. Piché . . .	48-29 . . .	2175	St. Hubert . . .	L	150 00	
" . . .	151747	9 " " 3 "	La Cie des T. du P. Amherst . . .	A. Lavertue . . .	488-784 . . .	2375	1923 Dufferin . . .	L	250 00	
" . . .	151752	9 " " 4 "	G. Rattelade . . .	A. Robillard & al . . .	339-386 . . .	2375	238 et 260 Marquette . . .	B	3500 00	
Hochelaga...	151753	9 " " 3 "	The Montreal Land & Improvement Co . . .	H. L. Brown . . .	23-87 . . .	2610	Duquette . . .	L	554 40	
St. Denis...	151755	9 " " 31 oct. "	P. Terrault . . .	O. Lefebvre . . .	339-3 . . .	2675	Mont-Royal . . .	L	1337 50	
Duvernay...	151758	9 " " 1 dec. "	J. L. Clément . . .	F. Lecours . . .	P. N. O. 8-188 . . .	2184	Christophe-Colomb . . .	B	6800 00	
Ste. Marie...	151769	9 " " 3 "	The Rosemount Land & Improvement Co.	E. A. Clarke . . .	172-429 . . .	1950	3ème Ave . . .	L	160 00	
Hochelaga...	151776	9 " " ..	A. Servant . . .	R. Laframboise . . .	29-474 . . .	2375	464 et 466 Cuvillier . . .	B	2650 00	
St. Denis ..	151777	9 " " 5 déc. 1908	T. Gauthier . . .	L. Letourneau . . .	330-21 . . .	1656	LaSalle . . .	L	500 00	
" . . .	151779	9 " " 4 "	P. Laframboise . . .	J. Turcotte . . .	1 S. E. 8-485 . . .	2500	898 et 900 Huntly . . .	B	3000 00	
Hochelaga...	151784	9 " " 18 nov. "	Succ. H. Hogan . . .	A. Lefort . . .	148-2-66 . . .	2000	241 Hogan . . .	L	180 00	
St. Denis ...	151789	9 " " 7 déc. "	J. A. Roby . . .	J. Roby . . .	2629-207 . . .	2000	5 Dufour . . .	B	700 00	
" . . .	151791	9 " " 4 "	E. Bernier & al . . .	N. Lalande . . .	1 S. E. 8-715 . . .	2500	178 et 1750 Labeille . . .	B	3700 00	
Hochelaga...	151801	9 " " 28 nov. "	P. U. Cloutier . . .	C. C. Deguise . . .	1 ind. 50-247, 218, 249, 246, 283, 284 & 285 . . .	15750	St. Germain . . .	L	1 00 & consid.	
" . . .	151802	9 " " 28 "	C. C. Deguise . . .	P. U. Cloutier . . .	1 ind. 50-342, 243, 244, 245, 280, 281 & 282 . . .	" . . .	" . . .	L	1 00 & consid.	
St. Denis...	151803	9 " " 1 déc. "	M. Auclair . . .	D. Lalonde . . .	5-615 . . .	1689	Ave Sherbrooke . . .	B	674 32	
" . . .	151804	9 " " 2 "	P. H. Perrier . . .	J. Godbout, fils . . .	P. N. O. 488-507 . . .	2750	1862 Dufferin . . .	B	2650 00	
" . . .	151807	10 " " 30 nov. "	Vve A. Perrault . . .	E. Tousignant . . .	7-421 . . .	2175	St. Hub rt . . .	L	300 00	
" . . .	151828	10 " " 25 "	J. L. Clément . . .	J. C. Frenette . . .	328-575 . . .	3550	Christophe-Colomb . . .	L	950 00	
" . . .	151830	10 " " 23 "	J. Monette . . .	Dlle R. Tremblay . . .	323-602 . . .	1700	689 et 691 Gilford . . .	B	2500 00	
St. Henri...	151833	10 " " 8 déc. "	Vve J. F. McQuaid & al . . .	T. Ihanix . . .	2126 . . .	3600	50 à 50A Turgeon . . .	B	2000 00	
St. Gabriel...	151860	11 " " 11 "	J. Côté . . .	E. Jodry . . .	2550 . . .	3840	540 à 540C St. Patrick . . .	B	3000 00	
St. Denis ...	151863	11 " " 2 "	N. St. Amour . . .	J. Godbout, fils . . .	5-524 A, 1 S. E. 8-75 . . .	4929	1804 A et 1804 B Boyer & Labelle . . .	B	2500 00	
Hochelaga...	151864	11 " " 10 "	The Montreal Land & Improvement Co.	J. T. Hébert . . .	29-315 . . .	2750	Ontario . . .	L	600 00	
" . . .	151865	11 " " 10 "	" . . .	D. Beaulieu . . .	29-1033 . . .	2125	456 Joieite . . .	B	350 00	
" . . .	151876	11 " " 7 "	Dme N. Guilbault . . .	H. Valentine . . .	50-202 . . .	2750	621 à 627 St. Germain . . .	B	7250 00	
St. Denis...	151882	11 " " 28 nov. "	C. Deslauriers . . .	A. Prévost . . .	8-90B . . .	2808	Cowan . . .	L	225 00 & droits.	
Hochelaga...	151892	11 " " 25 sept. "	The Mont. Box & Lumber Mfg Co., Ltd. . .	A. Viens . . .	148-1928 à 1934 . . .	14832	Ontario . . .	L	6000 00	
St. Denis...	151911	11 " " 4 déc. "	Ve M. Côté . . .	Dlle R. Tremblay . . .	339-404 . . .	2500	126 et 428 Gilford . . .	B	2120 00	
" . . .	151921	12 " " 2 "	J. Godbout, fils . . .	P. H. Perrier . . .	5-237 . . .	3250	Christophe-Colomb . . .	L	600 00	
" . . .	151929	12 " " 11 "	Dme G. Gariépy . . .	A. Jobin . . .	2643-9 . . .	1750	Berri . . .	L	825 00	
" . . .	151936	12 " " 7 "	W. G. Ross . . .	J. C. Livock . . .	1-80 . . .	1140	Marquette . . .	L	75 00	
Mont-Royal	151937	12 " " 4 "	C. Lamoot . . .	S. J. Thompson . . .	1 E 28-203 . . .	3561	Maplewood Ave . . .	L	1 00 & consid.	
St. Denis...	151944	12 " " 12 nov. "	H. R. Drummond . . .	F. X. Blain . . .	1 N. 331-272 . . .	2350	787 et 789 Garnier . . .	B	211 50	

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. Suite.—TRANSFERS OF PROPERTIES. Cont.

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'entregistrement Date of registration.	Date du Contrat Date of Deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue Street.	Genre.—a.—Descrip. Price.
Papineau ...	73575 7	Déc. 1908..	12 juil. 1892	Sa Majesté la Reine ..	R. Cowans.....	1136-157 à 161	11425	Sherbrooke.....	L P. d. prix
do	73577 7	" "	7 déc. 1908	Suc. R. Cowans.....	G. W. Trust.....	1136-158 à 160	7500 do	"	L Extrait
do	73584 9	" "	1 "	O. Bourbonnais et al.	Ve A. Bourbonnais ..	88.....	3038 6 à 12 Plessis	B	
St. Jacques .	73584 9	" "	1 "	do	do	530-1	1833 47 à 51	St. Christophe	B 2000 00
Papineau ..	73586 9	" "	4 "	V. Drapeau.....	L. Labelle.....	1136-149	4050 596 et 593 Plessis	B 2300 00	
St. Louis...	73590 9	" "	7 "	Ve Jas Toner	he J. S. Prince Coy ..	P. 88	1128 55 et 57	St. Dominique	B 3900 00
LaFontaine.	73595 9	" "	2 "	A. Lefebvre	H. Guerin.....	1203-168 & 169	5488 474 à 480	St. Hubert	B 12000 00
do	73596 9	" "	4 "	Jos. Aller	Delle D. Lacasse	1202-81	1400 5 à 9 Rivard	B 3700 00	
do	73597 10	" "	3 "	De J. L. Laurier	De E. Lecavalier	1207-21	2500 63 à 67 Chevrier	B 1050 00	
St. Jacques .	73599 10	" "	28 nov.	A. J. H. St. Denis	The C. P. R. Coy ..	P. 143 & 144	3766 14 à 20 Rousseau	B 7000 00	
St. Laurent.	73602 10	" "	10 déc.	H. Sapery	A. A. Kotzen de Boro ugh	58	2700 9 Durocher	B 10000 00	
LaFontaine.	73603 10	" "	2 "	De J. Perrault	Ve E. Lareau	1203-220 à 222	5588-9 369 à 373 Roy	B 12000 00	
St. Laurent.	73605 11	" "	7 "	S. Berlinet	C. W. Meyer	65	2730 12 Park Ave	B 1 00	
LaFontaine.	73607 11	" "	4 "	T. Perrin	De A. Bejin	854-34	1621 390 et 392	St. André	B & cons. 3800 00
Papineau ..	73608 11	" "	4 "	I. Payette	F. C. Miller	674	280 à 236		
do	73609 11	" "	7 "	I. Marsolais	B. Dupuis	1900 428 et 428b Dorion	4520 428 et 428b Dorion	B 10100 00	
St. Louis...	73610 11	" "	9 "	E. Brosseau	N. Lacoste	381-1 & 2	4467 134 Sanguinet	B 4200 00	
Ste. Marie..	73623 12	" "	1 "	J. McGaldrick et al..	James Cuddy	1298-2 & 3	3493 Parthenais &	134 Sherbrooke	B 2812 00
Est	73626 12	" "	30 nov.	De T. G. Dodd	Ve Jos. Héroux	15-2	4492 50 et 52 N. Dame	B 873 25	
St. Louis ..	73629 12	" "	9 déc.	L. Larose	De Alp. Taillon	903-283 & 4	3000 317 Laval	F & L 30000 00	
									7400 00

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

Ste. Anne...	146295 9	déc. 1908...	4 août 1908	W. H. Howard et al.	Ve T. Gareau	1304	518 à 522	N. Dame	B Consid.
St. André ..	146298 9	" "	7 déc. "	J. Inglis	K. W. Blackwell et al	P. 1661	3768 24 et 24½	861 Ste. Catherine	B 8000 00
St. Georges ..	146299 9	" "	3 "	R. A. Kydd	I. M. T. Mariotti	1822-58	1804 24 et 24½	Lorne Ave	B & consid. 5400 00
St. André ..	146301 9	" "	4 "	Suc. A. MacWider	Sir T. G. Shaughnessy	1688-4	3514 740 Sherbrooke	B 13000 00	
do	146311 10	" "	25 nov.	J. C. Murray	D. McDonnell	P. 1628-j, P. 1628-L	1520 46 Tupper	B 4500 00	
Ste. Anne..	146314 11	" "	13 "	J. St. Onge	G. Latrelle	1321	4608 122 et 124a	Colborne	B 5000 00

a { B—Bâtisse ; Building.
L—Lot ; terrain vague.

P. TERRAULT,
Régistraire de la Ville.—Registrar.

Par A. SAUVÉ

PERMIS DE CONSTRUCTION.—BUILDING PERMITS.

Décernés durant la semaine finissant le 17 décembre 1908.

Issued during the week ending the 17th December, 1908.

Date.	No. du Permis. a Permit Number	Endroit.—Location			Quartier. Ward.	Propriétaire. Owner.	Résidence Residence	Genre Description.	Coût. Cost.
Déc. 10	1787 N...	Chambord	172-133	St. Denis	Couturier C	547 Chambord	3e cl		\$ 1500 00
" 10	1788 N...	637 LaSalle	331-p. 162	"	Roy Rodol	637 LaSalle	"		220 00
" 10	1789 N...	"	331-p. 163	"	"	"	"		2250 00
" 11	1790 N...	St. Denis	p. 42	"	McGee C	1327 St. Denis	2e cl		5000 00
" 12	1791 R...	261 Wolfe	610	St. Jacques	Lafrance Ant	261 Wolfe	800 00		
" 12	1792 N...	St. Hubert & Lagache tière	222 à 227	"	Corp. Ec. Hautes Etudes	261 New York Life	1e cl		15000 00
" 12	1793 N...	" & Viger Ave	"	Centre	Pratt Est. John	224 St. James	2e cl		24000 00
" 14	1794 R...	77-81 St. James	132	"	Couture Mlle M	268 Mt Royal	3e cl		260 00
" 14	1795 R...	268 Mont-Royal	8-213	Duvernay	Jolicoeur Ed	Vervais Road	"		100 00
" 15	1796 N...	Youville & Vervais Rd	2643 p	St. Denis	Park T. P	P O. Box 241 Lachine	"		1200 00
" 15	1797 N...	2356 St. James	1661	St. Henri	Dallaire F	2253 St. André	"		600 00
" 15	1798 N...	St. André	7-549	St. Denis	St. Thom. d'Aquin Parish	17 Pl. d'Armes Hill	2e cl		1000 00
" 15	1799 N...	St. Antoine	Pt 1173a	St. Henr	Chevalier P	391 Colonial	3e cl		1200 00
16	1800 N...	Colonial	103	St. J. Bte					160 00

a { N.—Nouveaux édifices.—New buildings.
R.—Réparations.—Alterations.

ALEX. DÉCARIE.
Pour l'inspecteur des Edifices — For Building Inspector.

